

Eole Extension Sud Marne (51)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**Pièce 4-1 : Etude d'impact
Annexe 12 : Analyse Paysagère sur les sites UNESCO et le vignoble champenois
Parc éolien Extension Sud Marne**

Lionel JACQUEY 
Architecte-paysagiste DPLG

Projet éolien Extension Sud Marne

Communes d'Angluzelles et Courcelles, Oignes, Corroy, Faux-Fresnay et Gourgauçon

OCTOBRE 2020

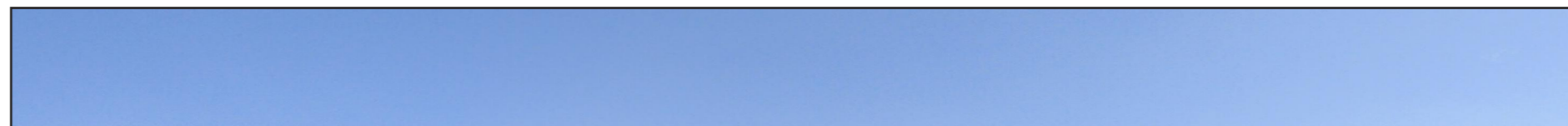
L_TR energy

**Eole
Extension Sud-Marne**

PORTER A CONNAISSANCE

PARC EOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

**Communes de Corroy, Oignes, Angluzelles-et-Courcelles,
Faux-Fresnay et Gourgançon**



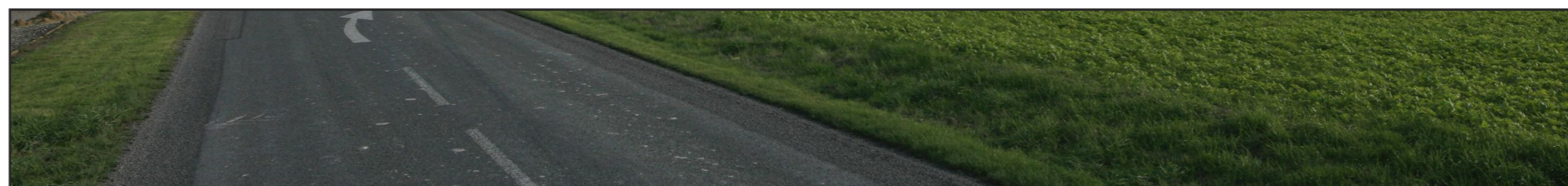
**A N A L Y S E P A Y S A G È R E
D E S I M P A C T S V I S U E L S E T P A Y S A G E R S
D U P A R C É O L I E N E X T E N S I O N S U D - M A R N E
S U R L E S S I T E S U N E S C O E T L E V I G N O B L E C H A M P E N O I S**

Lionel JACQUEY
Architecte-paysagiste DPLG

01, rue du tour du village
88220 RAON AUX BOIS

Tél : 03.29.25.83.99
Mobile : 06.82.29.13.11

ljojacquey@lj-paysage.fr
site web : <http://lj-paysage.fr>



SEPTEMBRE 2020

La société **Eole Extension Sud-Marne**, spécialisée dans les moyens de production électrique à partir d'énergies renouvelables, s'est engagée dans la **réalisation d'un projet d'implantation de 15 aérogénérateurs**, sur le territoire des communes de Corroy, Ognés, Angluzelles-et-Courcelles, Faux-Fresnay et Gourgançon.

Pour ce faire, le **cabinet d'architecture en paysage Lionel JACQUEY - Architecte paysagiste DPLG** a été mandaté pour réaliser le volet "étude paysagère et patrimoniale" de l'étude d'impact **du projet de parc éolien Extension Sud-Marne**, présentant les sensibilités paysagères et patrimoniales du périmètre d'étude.

Pour rappel,

Le projet éolien Extension Sud-Marne se caractérise par une insertion des machines dans le prolongement des lignes d'éoliennes du parc éolien Sud-Marne (*autorisé par arrêté préfectoral le 14 avril 2015*). Ce concept d'implantation vise à venir se greffer aux lignes d'éoliennes existantes du parc éolien Sud-Marne, en suivant la même logique d'implantation et de répartition des éoliennes.

En complément du dossier d'analyse paysagère et patrimoniale, une étude annexe spécifique a été réalisée afin de présenter et d'analyser les impacts visuels et paysagers du projet éolien Extension Sud-Marne vis-à-vis du vignoble Champenois (AOC Champagne) et des sites protégés au titre du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne".

Ce dossier a pour but d'éclairer l'autorité administrative compétente pour la protection des paysages et du cadre de vie et de démontrer que le projet éolien Extension Sud-Marne ne génère pas un impact négatif notable vis-à-vis du vignoble Champenois et des sites Bien UNESCO.

La contrainte majeure est de préserver la qualité et la valeur universelle de ces paysages emblématiques.

L'approche analytique et la méthodologie appliquée à la rédaction de ce dossier se base sur 4 études de référence :

- L'analyse paysagère et patrimoniale du projet éolien Extension Sud-Marne (*Septembre 2020*)
- L'étude de l'Aire d'Influence Paysagère (AIP) des "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens" (*DREAL Grand-Est 2018*)
- L'étude "Plan paysage éolien du vignoble de Champagne" (*CHAMP LIBRE - France Energie Eolienne 2019*)
- L'étude "Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" (*Agence d'Urbanisme Région de Reims 2018*)

LE PROJET ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

1.1 RAPPEL DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	<i>page 5</i>
1.2 RAPPEL DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PARC ÉOLIEN	<i>page 6</i>
1.3 RAPPEL DU PROJET DE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE	<i>page 7</i>
1.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	<i>page 9</i>

IMPACT DU PROJET ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE LE BIEN UNESCO ET LE VIGNOBLE CHAMPENOIS

2.1 RAPPEL DES TYPOLOGIES DU PAYSAGE VITICOLE CHAMPENOIS	<i>page 10</i>
2.2 REPERAGE GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGER DU PARC ÉOLIEN, DU VIGNOBLE CHAMPENOIS ET DU BIEN UNESCO	<i>page 12</i>
2.3 REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE DEPUIS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS VERS LE PARC ÉOLIEN	<i>page 14</i>
2.4 REPERAGE GÉOGRAPHIQUE SECTEUR D'IMPLANTATION PRÉFÉRENCIEL EN PLAINE DE CHAMPAGNE	<i>page 23</i>
2.5 REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS	<i>page 24</i>

CONCLUSION*page 30*

1.1 RAPPEL DE LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Situation géographique :

Le projet de parc éolien Extension Sud-Marne est implanté sur le territoire des communes de Corroy, Oignes, Gourgauçon, Angluzelles-et-Courcelles et Faux-Fresnay. Les communes sont situées en partie Sud du département de la Marne (51), en bordure de la limite départementale avec l'Aube, en région de Champagne-Ardenne (région Grand Est, depuis 2016).

Situation administrative :

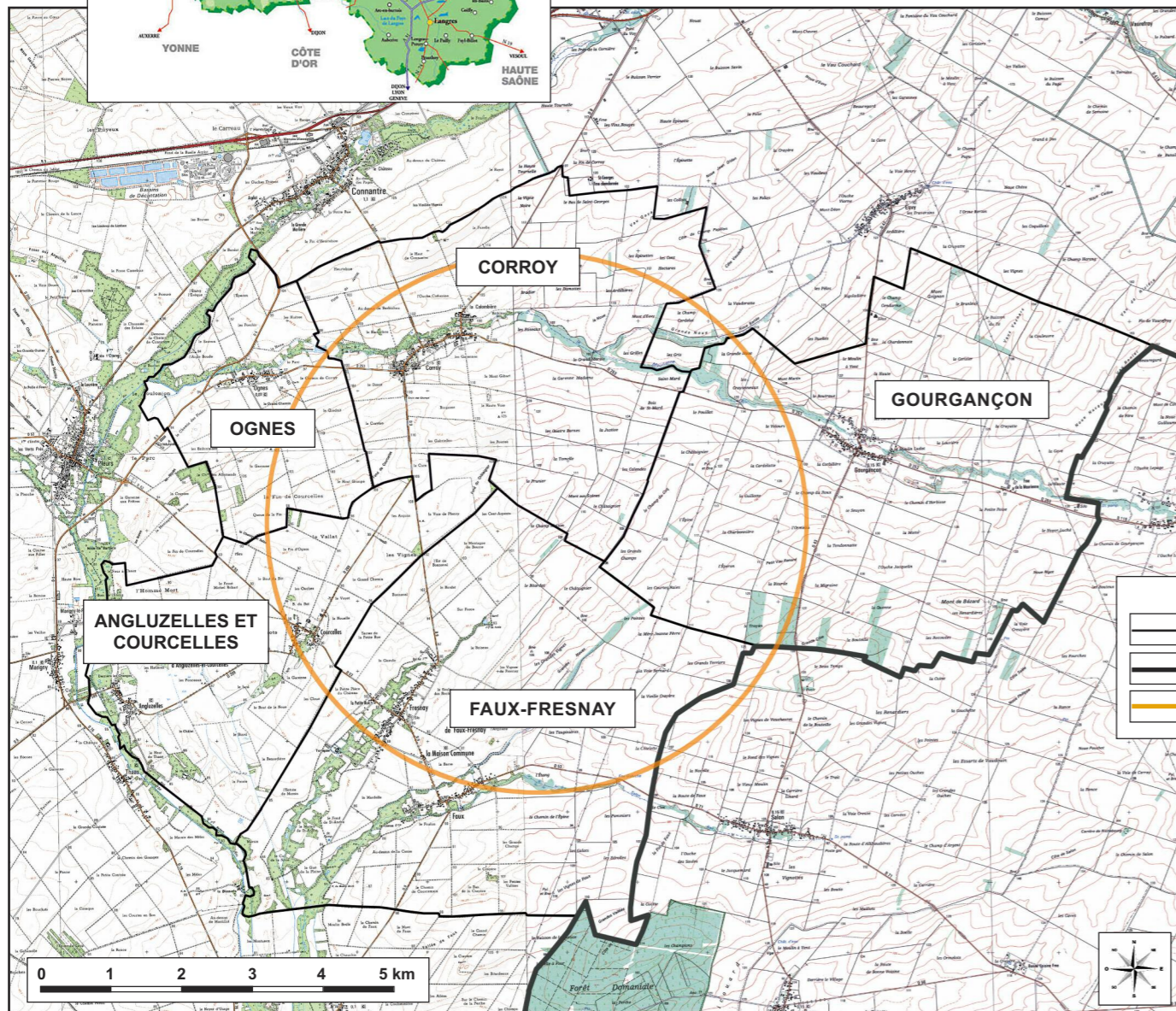
Les communes sont rattachées à la Communauté de Communes du Sud-Marnais. Elles appartiennent au canton de Vertus-Plaine Champenoise et à l'arrondissement d'Eprenay.

Les communes de Corroy, Gourgauçon, Angluzelles-et-Courcelles et Faux-Fresnay sont situées au sein d'un paysage rural au relief légèrement ondulant, composé de vastes espaces ouverts agricoles de cultures céréalières, ponctué de bois et de bosquets de superficie variable.

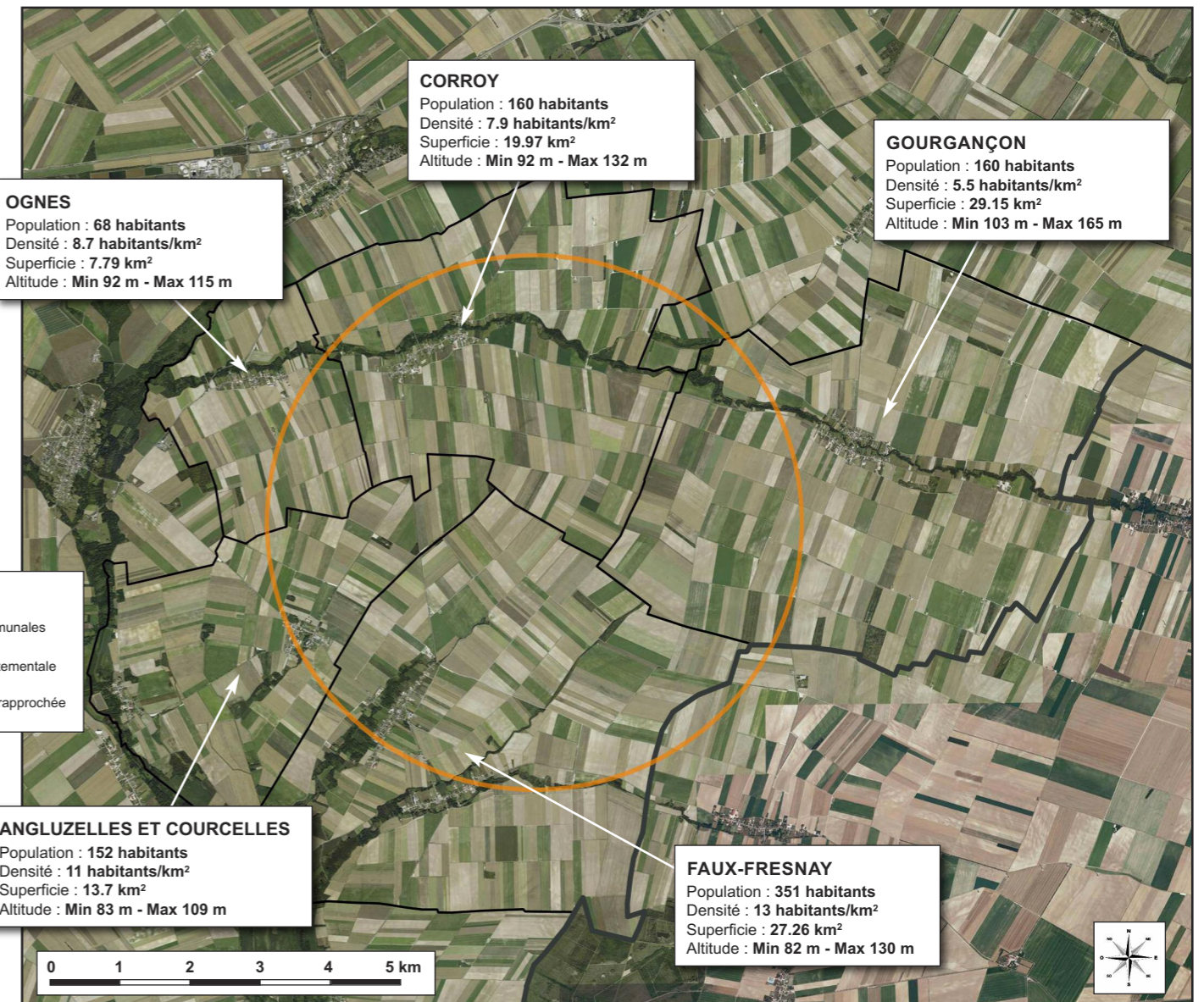
Les territoires communaux sont implantés à une altitude variant de 80 à 165 mètres.



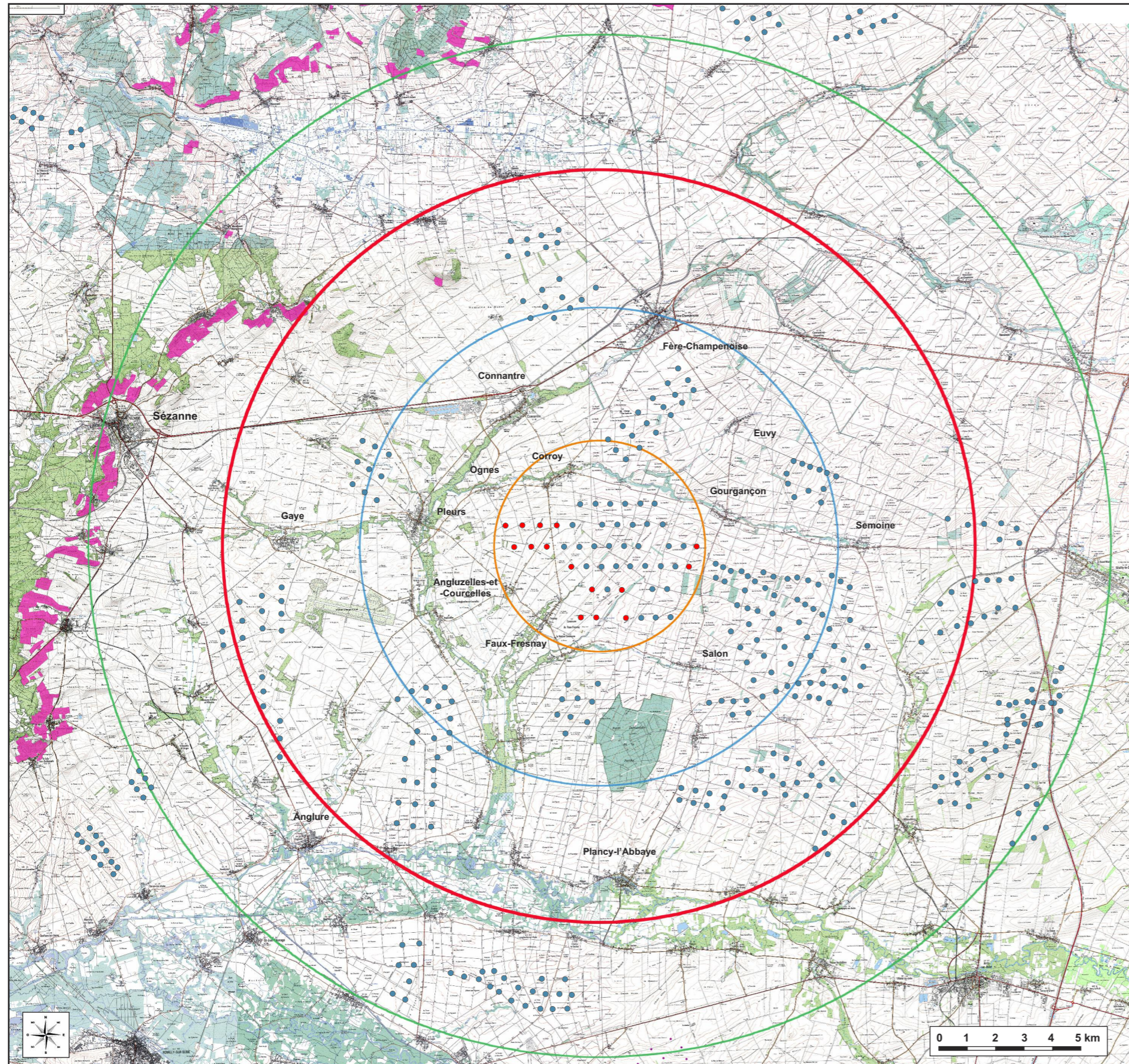
CARTE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE



CARTE DES TERRITOIRES COMMUNAUX CONCERNÉS PAR LE PROJET ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE



PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DES TERRITOIRES COMMUNAUX CONCERNÉS PAR LE PROJET ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE



CARTE DES DIFFÉRENTES AIRES D'ÉTUDES DU PROJET ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

1.2 RAPPEL DU PERIMETRE D'ETUDE DU PARC ÉOLIEN

Le périmètre d'étude a été établi conformément à la réglementation en vigueur et en fonction des caractéristiques du territoire d'accueil et de la distance de perception visuelle théorique du projet de parc éolien.

La méthodologie appliquée à la détermination du territoire d'étude tient compte des recommandations présentées dans le "Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens".

Le périmètre d'étude se compose de 4 aires d'études successives :

1. L'aire d'étude rapprochée :

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'emprise du projet de parc éolien.

2. L'aire d'étude intermédiaire :

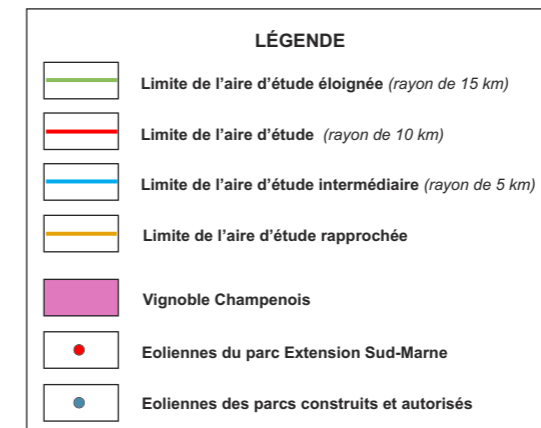
L'aire d'étude intermédiaire correspond à un secteur de 5 km de rayon autour de l'emprise du projet de parc éolien.

3. L'aire d'étude :

L'aire d'étude correspond à un secteur de 10 km de rayon autour de l'emprise du parc éolien. Elle représente le périmètre d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale du territoire.

4. L'aire d'étude très éloignée :

L'aire d'étude très éloignée correspond à un secteur de 15 km de rayon autour de l'emprise du projet de parc éolien. Elle représente le périmètre d'étude de l'analyse des perceptions visuelles dans son environnement large.



1.3 RAPPEL DU PROJET DE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

Le projet éolien Extension Sud-Marne est situé sur le territoire des communes de Corroy, Oignes, Angluzelles-et-Courcelles, Gourgançon et Faux-Fresnay.

Il est composé de 15 aérogénérateurs (2 modèles de dimensions identiques sont retenus) :

- VESTAS V150 (puissance 4.2 MW) ou NORDEX N149 (puissance 4.5 MW)
- hauteur du mât : 125 mètres
- diamètre du rotor : 150 mètres (soit des pales de 75 mètres)
- hauteur totale de l'éolienne : 200 mètres (en bout de pale)

La logique d'implantation du projet éolien Extension Sud-Marne se caractérise par une insertion des machines dans le prolongement des lignes d'éoliennes du parc éolien Sud-Marne, suivant l'orientation majeure du territoire d'Est en Ouest.

Les 15 éoliennes viennent se greffer aux lignes d'éoliennes existantes. Elles sont réparties en lignes parallèles, respectant l'inter-distance entre les éoliennes et les contraintes d'implantation (axes routiers, bâtis, espaces boisés...).

Ce concept de regroupement basé sur la continuité permet de former un ensemble équilibré adapté à la réalité du paysage.

Le projet éolien Extension Sud-Marne relève également d'une logique d'aménagement et de développement basée sur la création d'un pôle de densification des éoliennes, afin d'éviter un mitage du territoire.

La répartition géométrique des éoliennes en lignes parallèles et leur implantation les unes derrière les autres permet de minimiser leur impact visuel, car les éoliennes du premier plan masquent les éoliennes implantées en arrière plan.

L'inter-distance entre les éoliennes a été prise en compte et optimisée afin d'éviter un effet d'oppression et dans le but de créer un parc éolien plus "aéré".

Les éoliennes sont implantées sur le plateau agricole entre la vallée de la Maurienne au Nord et le vallon du Salon au Sud.

Les éoliennes sont espacées d'une interdistance d'environ 650 mètres et les lignes d'éoliennes sont séparées par une distance d'environ 800 mètres les unes des autres. Les éoliennes sont implantées à une altitude variant de 95 à 120 mètres.

L'occupation au sol du secteur d'implantation du projet éolien se compose essentiellement d'espaces agricoles ouverts traités en culture céréalière et ponctués de bois et de bosquets de superficies variables. Les éoliennes sont implantées à proximité des chemins d'exploitations agricoles permettant ainsi de limiter la création de nouveaux chemins au sein des espaces cultivés.

La situation géographique du projet éolien va générer une relation visuelle de proximité plus ou moins importante avec les villages implantés en périphérie (tels que Corroy, Gourgançon, Salon, Oignes, Angluzelles-et-Courcelles, Faux-Fresnay...). Cependant, le front bâti des villages et la végétation péri-urbaine sont des facteurs permettant d'atténuer en partie l'impact visuel du projet éolien depuis les espaces urbanisés.

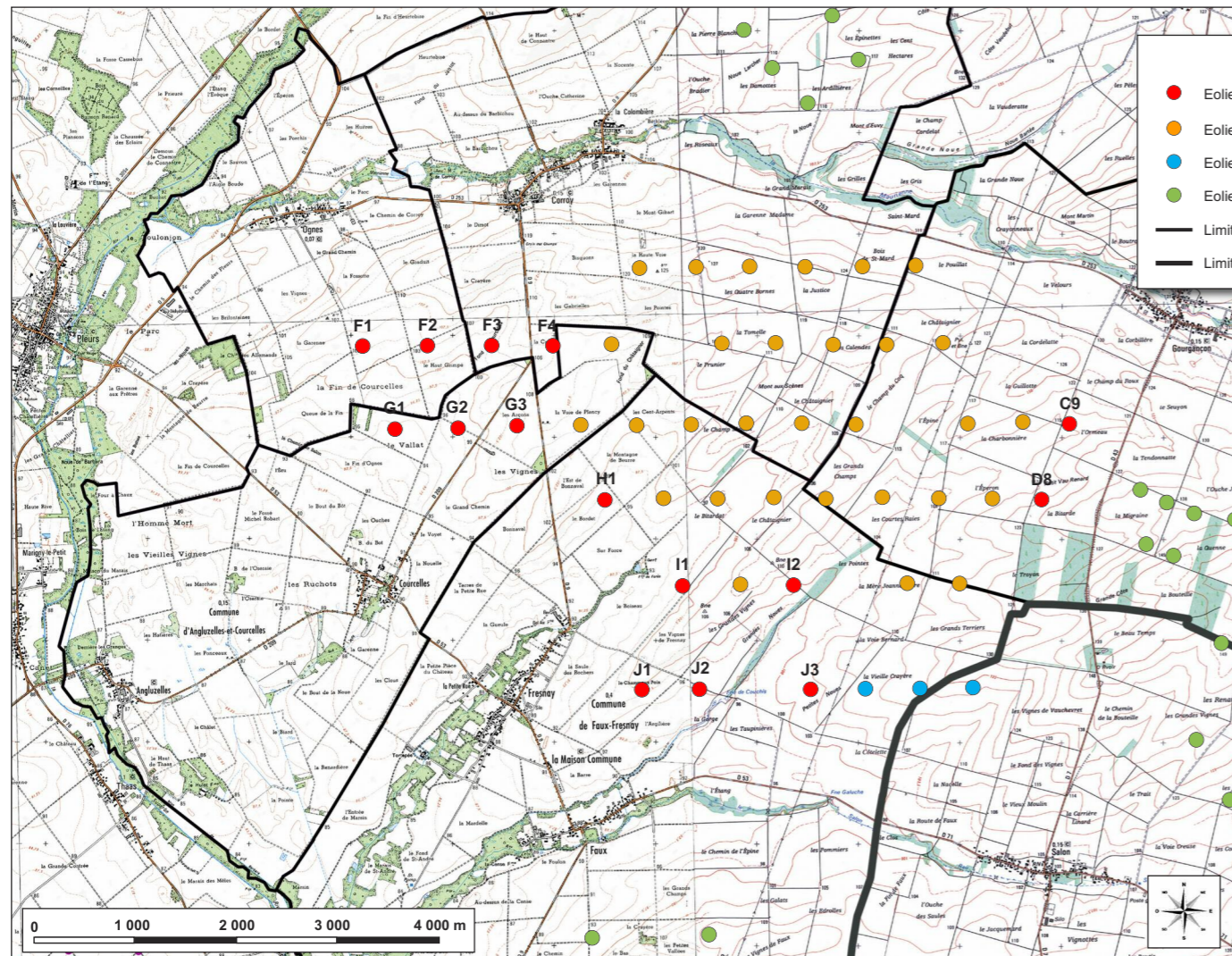
Le projet éolien est ceinturé par un maillage de Routes Départementales (RD253, RD7, RD9, RD53...), leurs tracés évoluent sur les plateaux et dans les vallées. Ils alternent des passages au sein d'espaces ouverts agricoles et au sein ou à proximité d'espaces boisés générant des perceptions visuelles variables et ponctuelles vers le site d'implantation du projet éolien.

La RN4 est orientée d'Est en Ouest, elle évolue au Nord, à une distance d'environ 6 km du site d'implantation. Elle représente l'axe de circulation le plus sensible par rapport au projet éolien, de par son taux de fréquentation et son tracé linéaire au sein de vastes espaces ouverts.

La sobriété de ce concept d'implantation linéaire offre une perspective de qualité sur le projet, en concordance avec l'échelle du paysage. Il permet de "se greffer" au parc éolien Sud-Marne dans une logique de continuité.

La logique d'implantation est fonction :

- de l'orientation majeure du territoire (Est/Ouest) marquée par les vallées de la Maurienne et du Salon.
- des ondulations et variations du relief (répartition des éoliennes sur le plateau).
- de l'occupation au sol, des zones agricoles et des espaces boisés.
- de la présence des chemins d'exploitation agricoles et de la répartition du parcellaire.
- de l'interdistance entre les éoliennes et des différentes contraintes d'implantation (axes routiers, bâtis, espaces boisés...).
- des risques de covisibilité et de surplomb des villages implantés en périphérie.
- de la logique d'implantation des éoliennes du parc éolien Sud-Marne.



CARTE DE REPÉRAGE DES ÉOLIENNES DU PROJET EXTENSION SUD-MARNE



PHOTO AERIENNE DE REPÉRAGE DES ÉOLIENNES DU PROJET EXTENSION SUD-MARNE

les angles des photomontages sont repérés sur la photo aérienne de la page précédente



VUE PANORAMIQUE DU PROJET ÉOLIEN DEPUIS LA RD53, ENTRE LES VILLAGES DE PLEURS ET COURCELLES



VUE PANORAMIQUE DU PROJET ÉOLIEN DEPUIS LA RD53, À LA SORTIE NORD-OUEST DU VILLAGE DE COURCELLES



VUE PANORAMIQUE DU PROJET ÉOLIEN DEPUIS LA RD53, À LA SORTIE EST DU VILLAGE DE FAUX



VUE PANORAMIQUE DU PROJET ÉOLIEN DEPUIS LA RD253, À LA SORTIE OUEST DU VILLAGE DE GOURGAUÇON

1.4 TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

La synthèse de l'état initial du territoire d'étude et des enjeux paysagers et patrimoniaux permet de visualiser l'ensemble des éléments qui ont été analysés, afin de traduire l'état des lieux du territoire d'accueil du projet éolien Extension Sud-Marne.

La synthèse est exhaustive, elle reprend l'ensemble des éléments analysés, afin de déterminer le degré de sensibilité de toutes les composantes territoriales et paysagères du périmètre d'étude, par rapport au projet éolien Extension Sud-Marne.

DEGRÉ DE SENSIBILITÉ PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

Le tableau de synthèse des composantes territoriales et des enjeux paysagers et patrimoniaux du périmètre d'étude permet de déterminer leur niveau de sensibilité par rapport au site d'implantation du projet éolien Extension Sud-Marne.

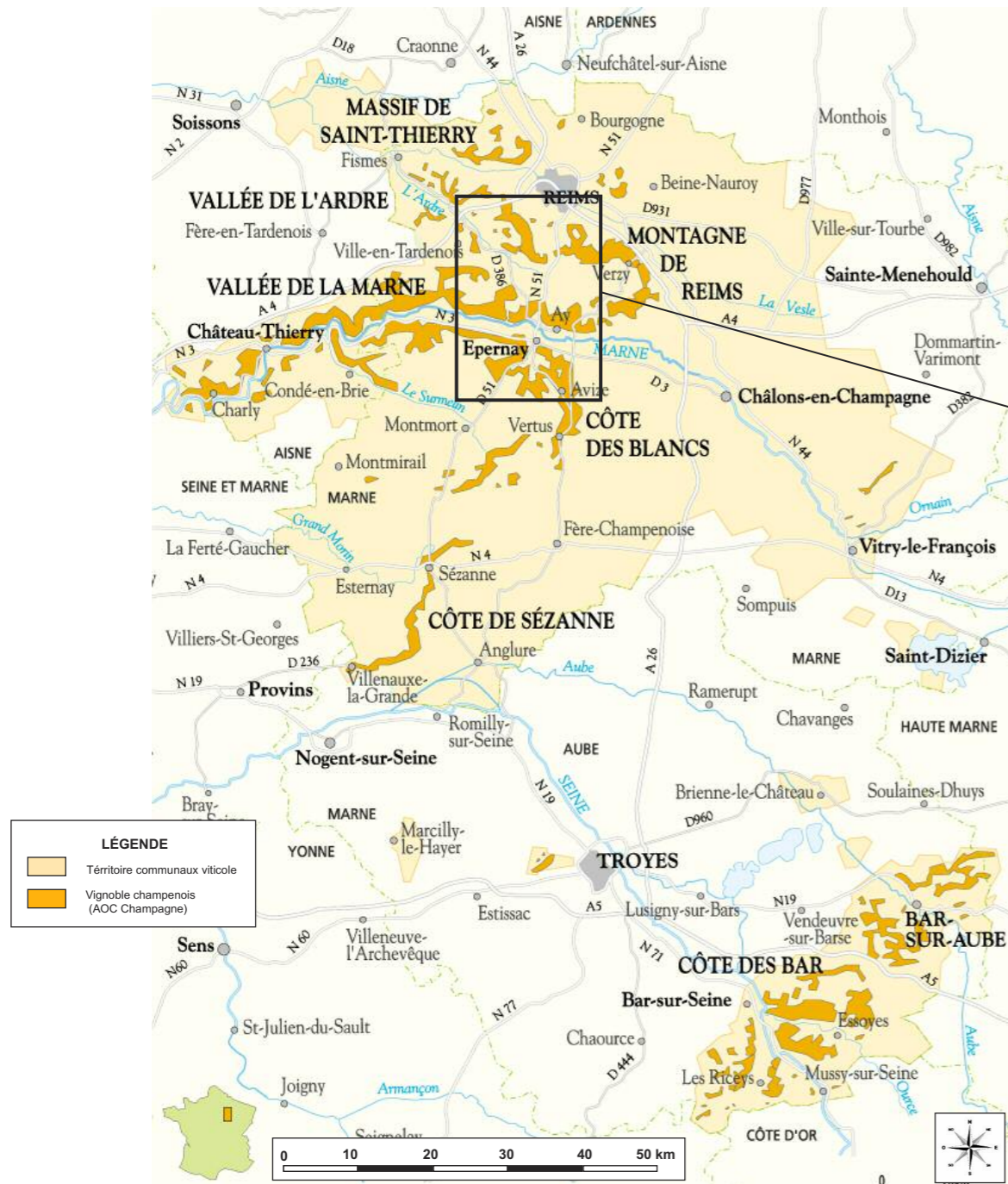
Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

ETAT INITIAL DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	ÉLÉMENTS ANALYSÉS	DESCRIPTION	DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
GRANDES COMPOSANTES PHYSIQUES DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE	LE RELIEF	Relief constant et peu mouvementé. Les ondulations sont de faible amplitude mais elles limitent les perceptions visuelles. Fausse impression de territoire plane.	Atout
	LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	Reseau hydrographique composé de petits cours d'eau secondaires. L'aube est distante de 10 km du projet éolien. Intérêt écologique et paysager modéré.	Sensibilité faible
	LE RÉSEAU VIAIRE	Nombreux axes secondaires (RD253, RD9, RD53...) évoluant sur les plateaux et dans les vallées. La RN4 (axe majeur) est située à 6 km du projet éolien.	Sensibilité moyenne
	L'URBANISATION	Le territoire se compose principalement de petits villages (<i>moins de 1 000 hab</i>), implantés en grande partie au sein des vallées.	Sensibilité faible
	LA VÉGÉTATION	Nombreux bois et bosquets résiduels créant des écrans visuels naturels ponctuels. Ripisylve et végétation péri-urbaine importante le long des cours d'eau.	Atout
ENTITES PAYSAGERES	LE PLATEAUX CENTRAL	Plateaux légèrement vallonnés, faussement plane, vastes espaces agricoles ouverts, ponctués d'espaces boisés de superficie variable. Ecrans visuels naturels.	Sensibilité faible
	LE MARAIS DE SAINT-GOND	Zone humide protégée située hors du périmètre d'étude. Tourbière, mosaïque de milieux variés, fortement végétalisés. Intérêts faunistique, floristique et avifaune.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DE L'AUBE	Large vallée alluviale ouverte à faible dénivelé, fortement végétalisée. Intérêt écologique et touristique, située à environ 10 km du projet éolien.	Sensibilité négligeable
	LA VALLÉE DE LA SUPERBE	Vallée à faible dénivelé, paysage rural composé d'espaces agricoles de cultures et de prairies, ponctués de boisements forestiers. Ripisylve fortement repérable.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DE LA MAURIENNE	Petite vallée rurale, peu encaissée, bordant le projet éolien au Nord, paysage rural, peu urbanisé, cours d'eau peu visible. Ripisylve fortement repérable.	Sensibilité faible
	LA VALLÉE DU SALON	Petite vallée rurale, très peu encaissée, longeant le projet au Sud, paysage rural, peu urbanisé, cours d'eau peu visible. Ripisylve repérable bordée de cultures.	Sensibilité faible
ELEMENTS STRUCTURANTS	LE RÉSEAU ROUTIER	Axe de circulation majeur (RN4) tracé linéaire évoluant au Nord du projet éolien à une distance de 6 km, principalement au sein de vastes espaces agricoles.	Sensibilité moyenne
		Axes de circulation proches du projet (RD253, RD5, RD53...) leur situation de proximité peut générer un impact visuel sensible, fréquentation modérée.	Sensibilité moyenne
		Axes de circulation éloignés du projet (RD305, RD76, RD51, RD56...) risque d'impact visuel du projet atténué par les ondulations du relief et par la végétation.	Sensibilité faible
	SILOS, CHÂTEAUX D'EAU, CLOCHERS	Silos peu nombreux, peu de château d'eau. Risque de superposition visuelle limité par relief et distance. risque de superposition visuelle faible avec les clochers.	Sensibilité faible
	LIGNES HAUTE-TENSION, ANTENNES TELECOM	Une ligne HT traverse le projet éolien, risque de superposition visuelle. Antennes télécom peu nombreuses et éloignées du projet éolien,	Sensibilité moyenne
	VOIES DE CHEMIN DE FER	Une seule voie ferrée existante, elle n'est plus en activité, sauf pour le frêt agricole.	Sensibilité négligeable
	LE BÂTI	Bâti essentiellement rural, petits villages implantés en fond des vallées et en plateaux, faible densité de population. Végétation péri-urbaine importante.	Sensibilité moyenne
LA VÉGÉTATION	Ecrans visuels naturels qui masquent une partie des perceptions visuelles proches et lointaines. Assure le lien entre projet et territoire.	Atout	
ENJEUX PAYSAGERS	SITES PROTÉGÉS	Un seul site Classé répertorié, situé au Nord-Ouest à l'extérieur du périmètre d'étude. Distance de plus de 14 km par rapport au projet éolien.	Sensibilité négligeable
	RESERVE NATURELLE RÉGIONALE	Réserve Naturelle Régionale du "Marais de Reuves" située au Nord-Ouest à l'extérieur du périmètre d'étude (distant de plus de 14 km du projet éolien).	Sensibilité faible
ENJEUX PATRIMONIAUX (Monuments Historiques)	AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	Aucun Monument Historique présent.	Atout
	AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	5 Monuments Historiques présents, distance de 1.5 à 2.5 km du projet éolien, impact visuel faible, masqué par le front bâti et la végétation péri-urbaine.	Sensibilité moyenne
	AIRE D'ÉTUDE	10 Monuments Historiques, distance de 6 à plus de 14 km du projet éolien, impact visuel de faible à inexistant.	Sensibilité faible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COMPOSANTES TERRITORIALES ET DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

2.1 RAPPEL DES TYPOLOGIES DU PAYSAGE VITICOLE CHAMPENOIS



CARTE DE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne)

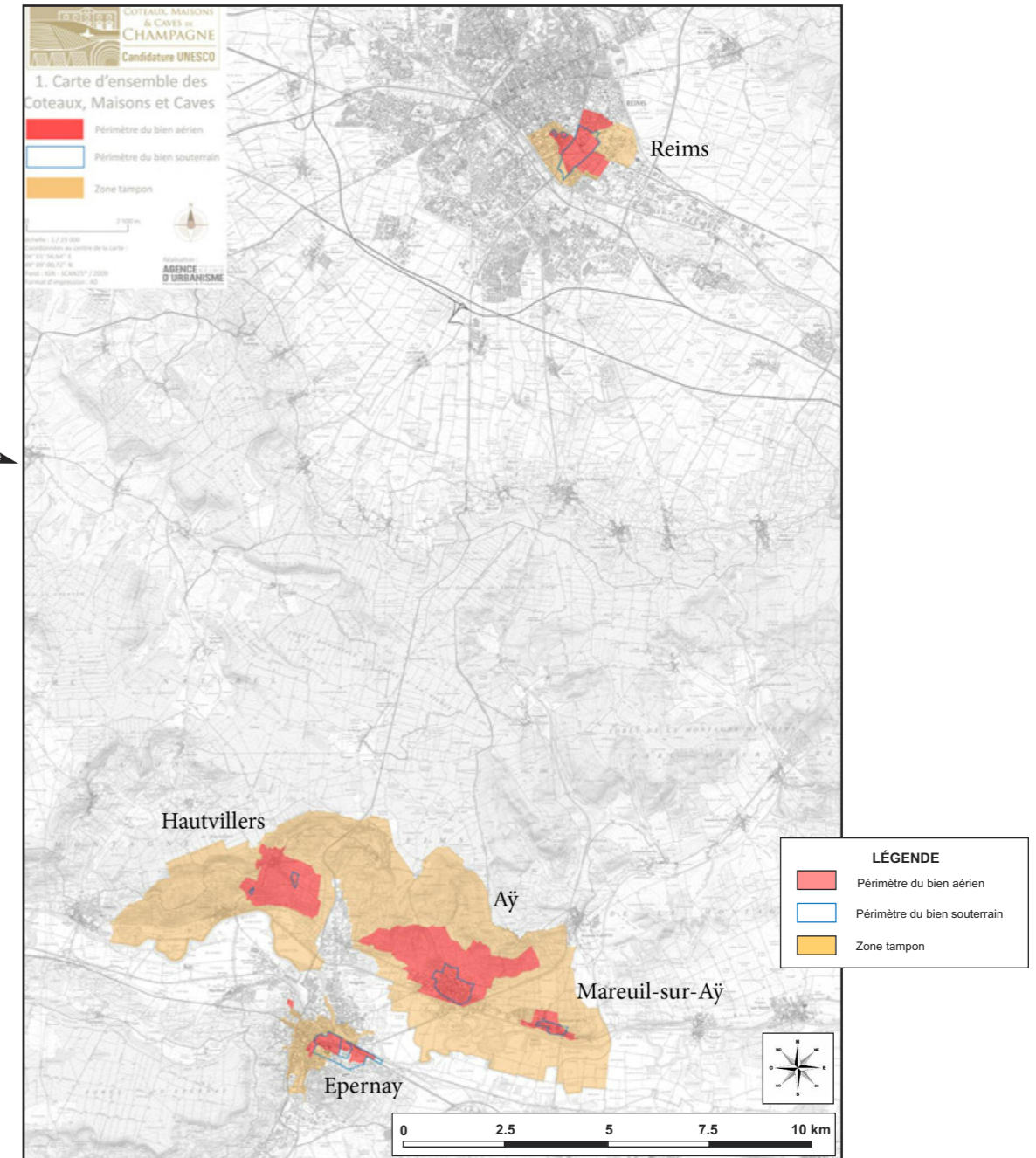
Le vignoble AOC Champagne se compose de nombreux sites qui sont répartis au sein du territoire. Sur les 9 vignobles, seuls 5 sont situés en dehors de la zone de l'AIP, à savoir :

- la vallée de la Marne - 2500 ha
- la Côte de Sézanne et une petite partie de la Côte des blancs - 1500 ha
- les coteaux Vitryat - 480 ha
- le vignoble de Troyes - 200 ha
- l'ensemble de la Côte des Bars (AOC Rosé de Riceys et côte de l'Aube) - 6250 ha

L'aire de production du vignoble champenois (AOC Champagne) regroupe 32 350 ha de vignes, qui sont répartis sur 319 communes et 5 départements, en région de Champagne-Ardenne (région Grand Est, depuis 2016).

Au sein de cette aire de production, la labélisation au titre du "Bien UNESCO" concerne 3 sites témoins, sous l'appellation "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne".

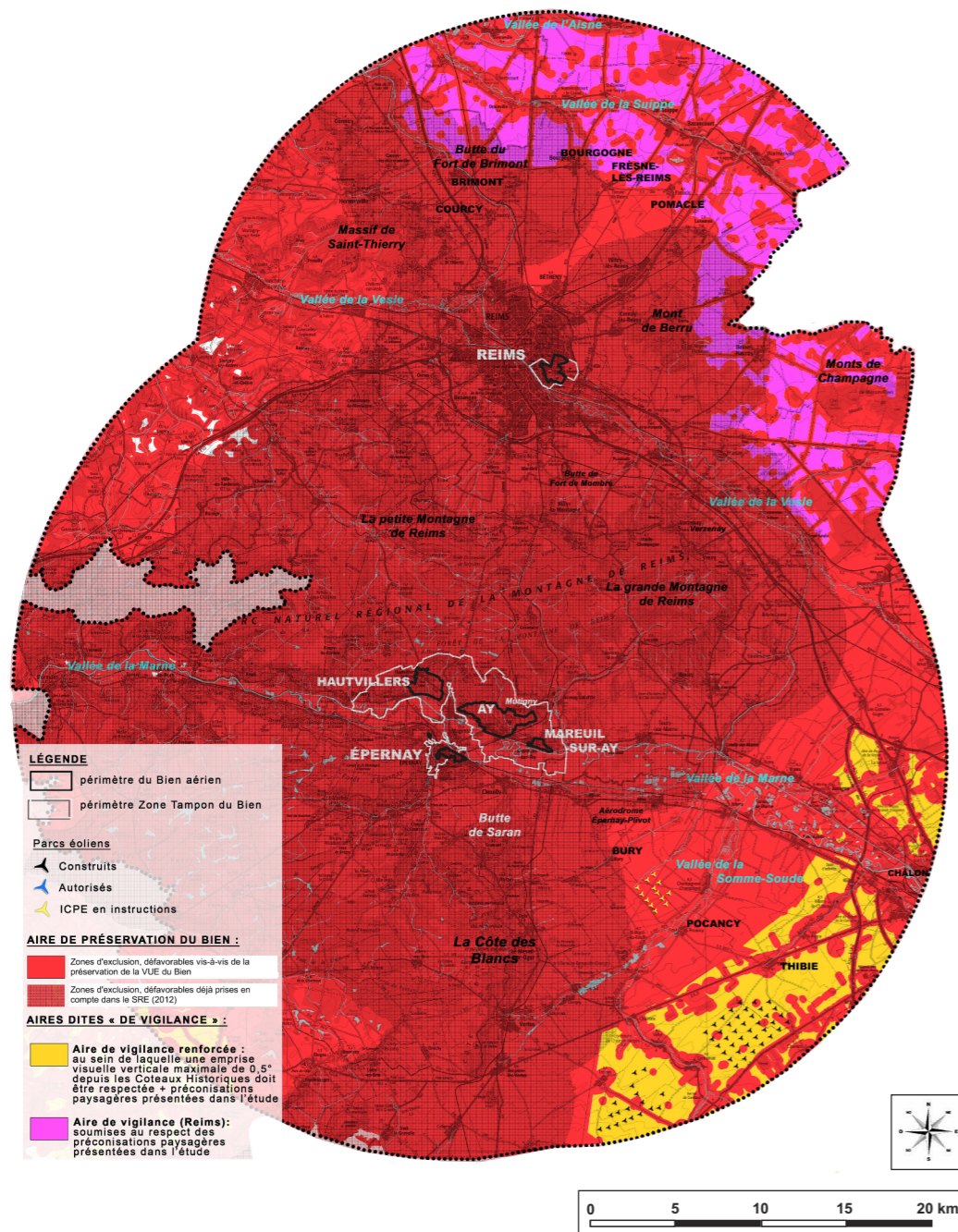
Le territoire d'identification du Bien UNESCO s'étend sur un périmètre restreint à l'échelle de l'ensemble viticole labellisé AOC.



CARTE D'IDENTIFICATION DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

La labélisation au titre du Bien UNESCO concerne 3 sites témoins, qui sont identifiés et protégés sous l'appellation "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" :

- les coteaux viticoles historiques et les caves entre Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ
- la colline Saint-Nicaise à Reims et les caves anciennes
- l'avenue de Champagne à Épernay et le Fort Chabrol

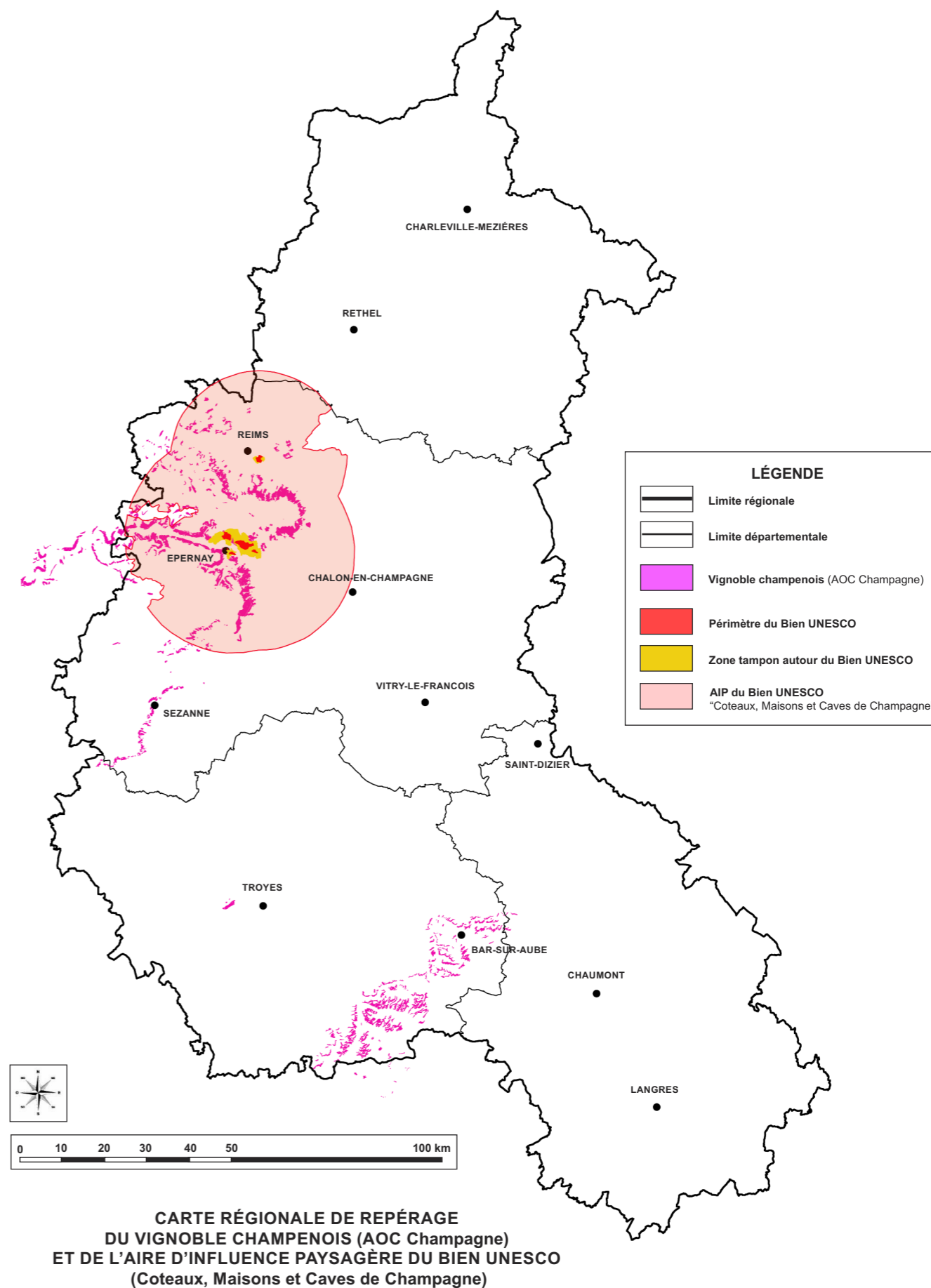


CARTE DE L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

L'Aire d'Influence Paysagère du Bien UNESCO "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" est un outil d'aide à la préservation de la valeur universelle des biens Unesco vis-à-vis de l'éolien. L'AIP définit des périmètres d'exclusion et de vigilance vis-à-vis des Biens UNESCO.

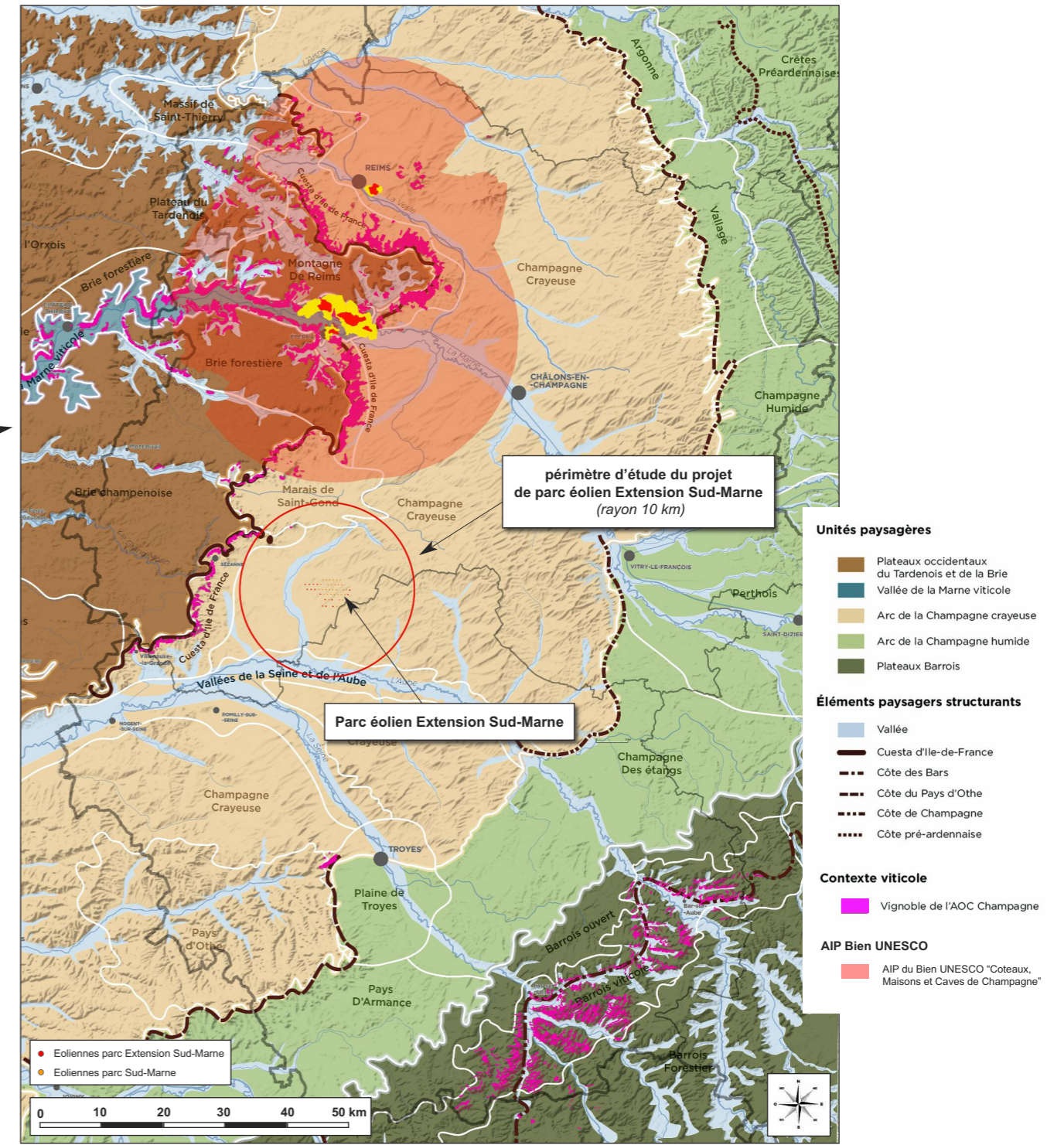
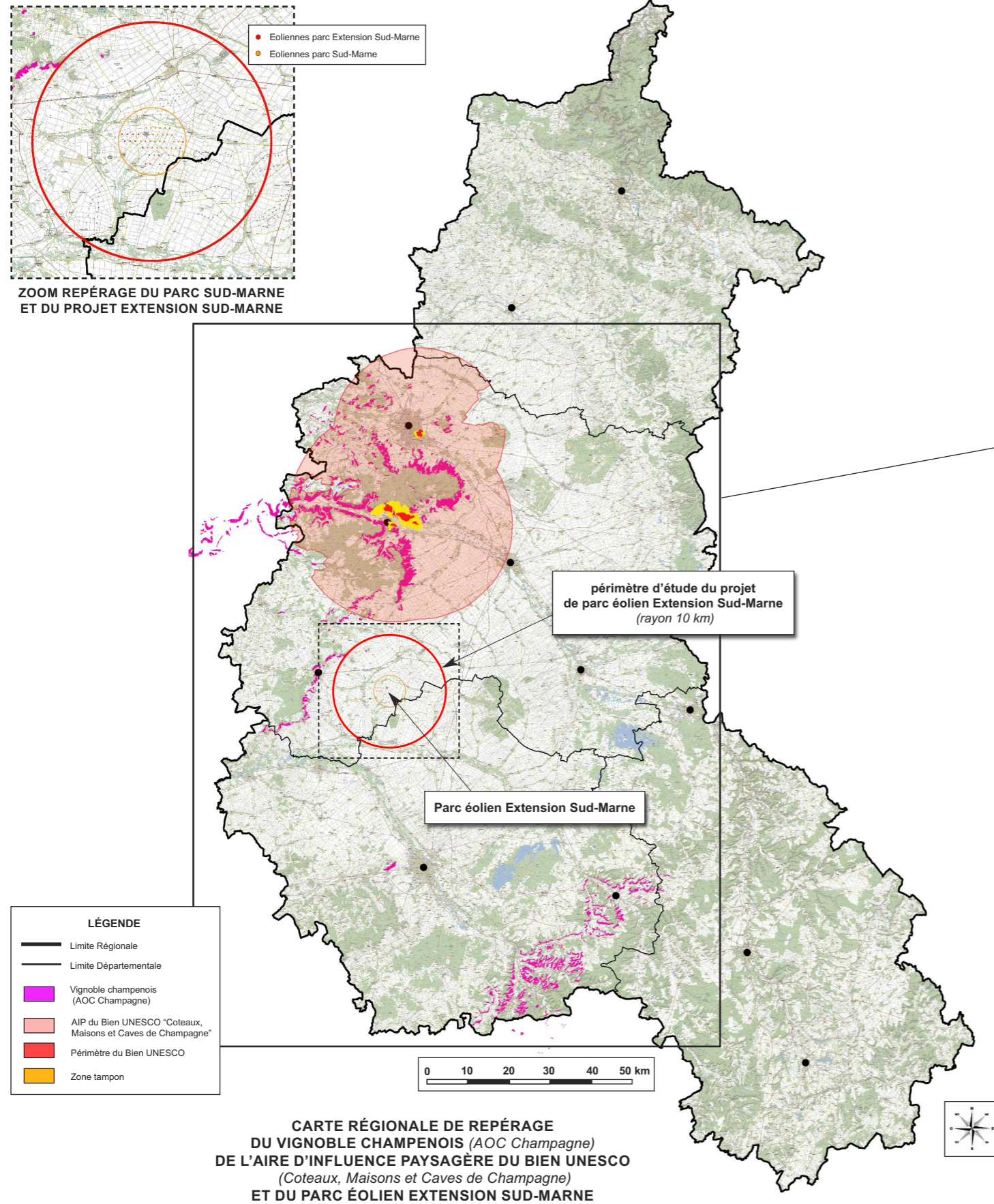
Les enjeux paysagers majeurs protégés concernent :

- Les paysages viticoles champenois aux abords d'Épernay et de la vallée de la Marne représentant un ensemble patrimonial justifiant d'une protection.
- Le sud du Aube regroupe un ensemble de paysages remarquables

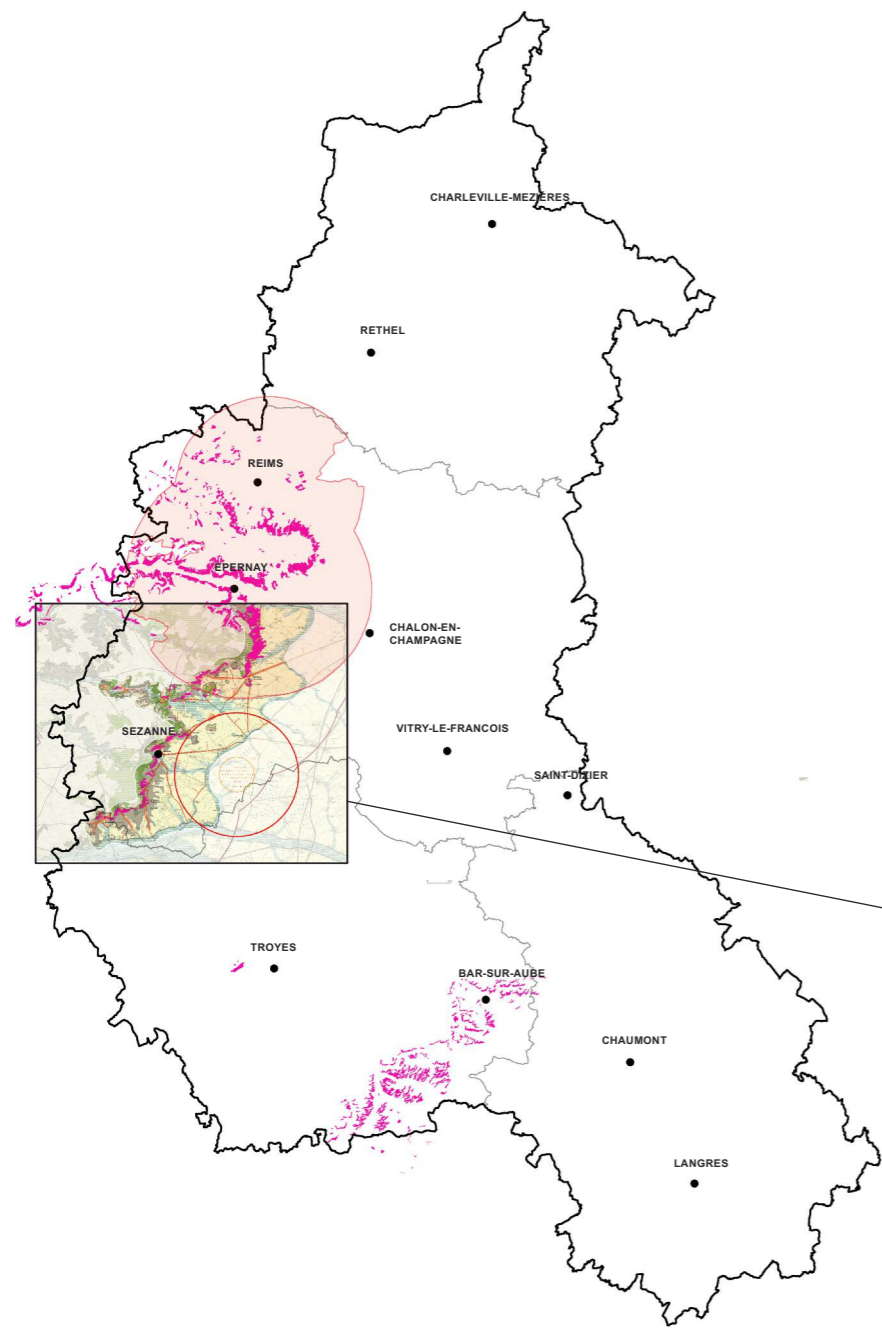


CARTE RÉGIONALE DE REPÉRAGE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) ET DE L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne)

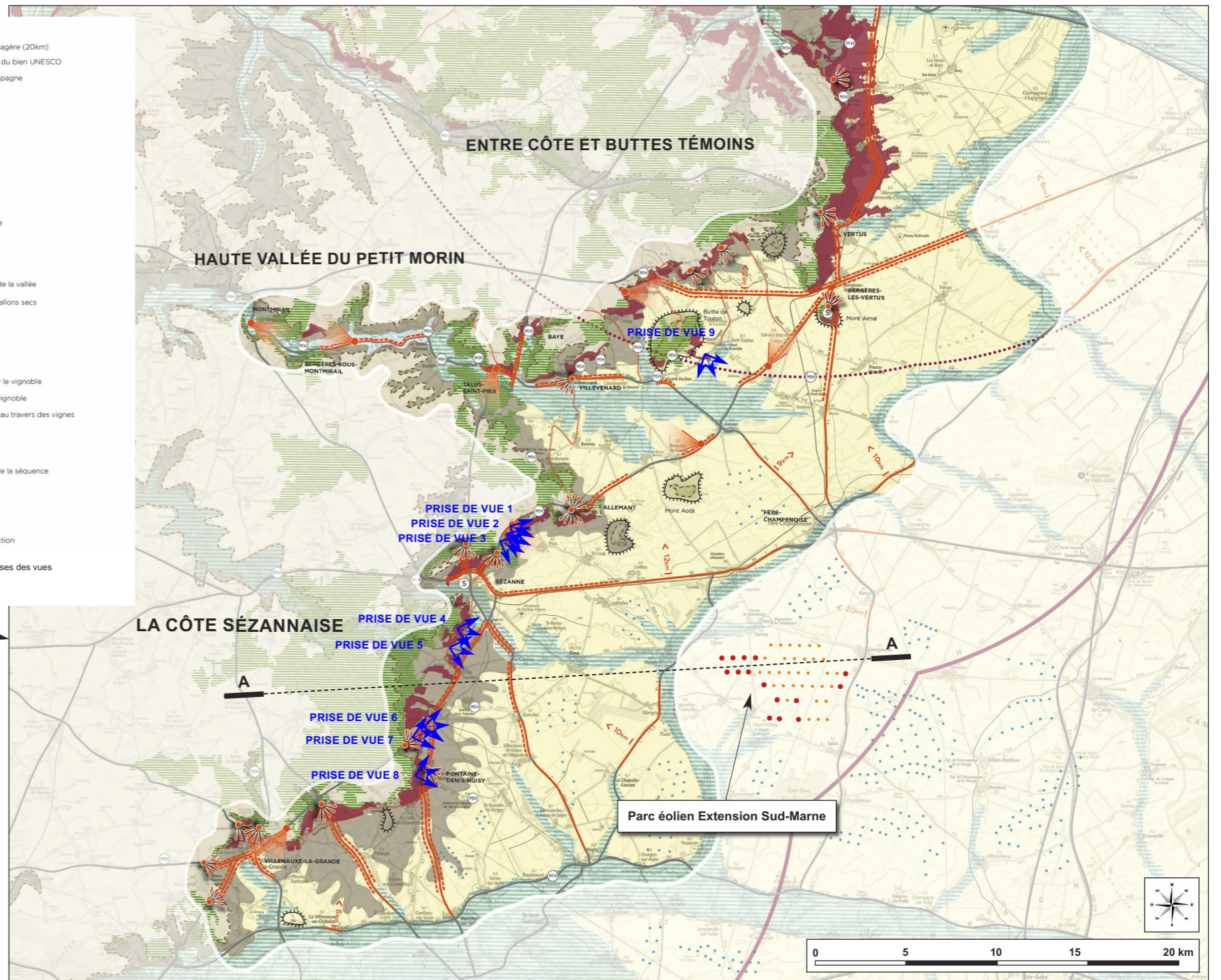
2.2 REPERAGE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGER DU PARC EXTENSION SUD-MARNE, DU VIGNOBLE CHAMPENOIS ET DU BIEN UNESCO



CARTE DU CONTEXTE PAYSAGER DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) ET DE L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) AVEC REPÉRAGE DU PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE



CARTE RÉGIONALE DE REPÉRAGE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) DE L'AIP DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) ET DU SECTEUR "CUESTA D'ÎLE DE FRANCE"



CARTE DU CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL DU SECTEUR "CUESTA D'ÎLE DE FRANCE" AVEC REPÉRAGE DU VIGNOBLE CHAMPENOIS (AOC Champagne) ET DE L'AIP DU BIEN UNESCO (Coteaux, Maisons et Caves de Champagne) ET DU PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

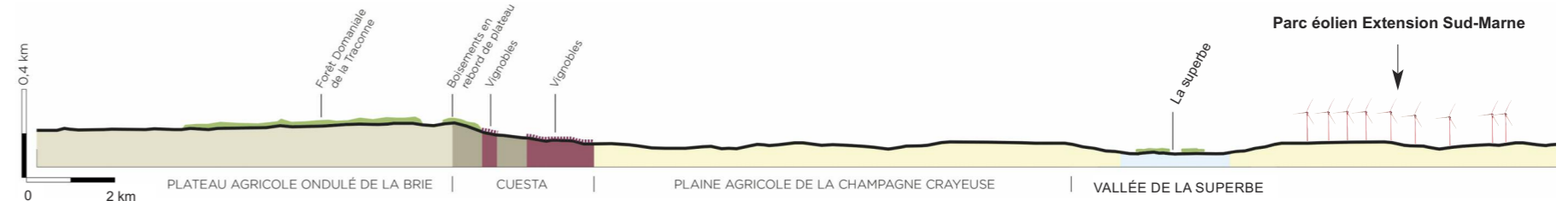
Le parc éolien Extension Sud-Marne est situé dans la plaine crayeuse centrale, en partie Est du site viticole "Côte de Sézanne et Côte des blancs", représentant un superficie de 1 500 ha.

Cet ensemble paysager et viticole se caractérise par un modelé géomorphologique marqué par une succession de cuestas (côtes), nommé "Cuesta d'Île de France".

Ce secteur se caractérise par 3 entités paysagères distinctes qui sont : "la Côte Sézannaise", "l'Entre côte et buttes témoins" et la "Haute vallée du Petit Morin".

De par sa situation géographique, le parc éolien Extension Sud-Marne est essentiellement concerné par le secteur de "la Côte Sézannaise".

Nous avons réalisé une série de photomontages depuis différents secteurs viticoles, afin d'illustrer l'impact visuel du projet éolien au sein du paysage environnant.

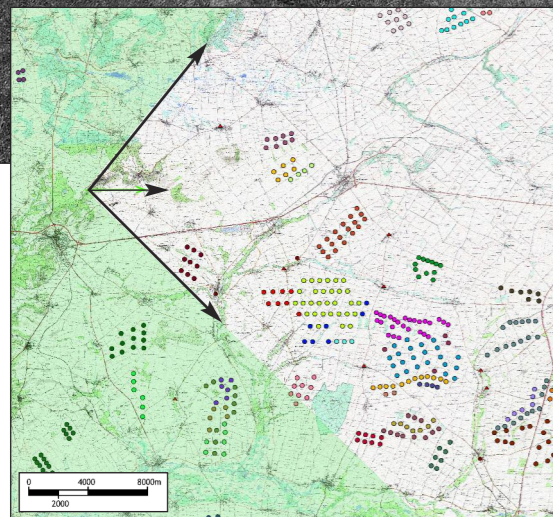


PROFIL A - A REPRÉSENTATION DU CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE ET PAYSAGER TYPE DU SECTEUR DE CUESTA D'ÎLE DE FRANCE

2.3 REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE DEPUIS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS VERS LE PARC EOLIEN EXTENSION SUD-MARNE



VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD39, AU SUD-OUEST DE BROYES

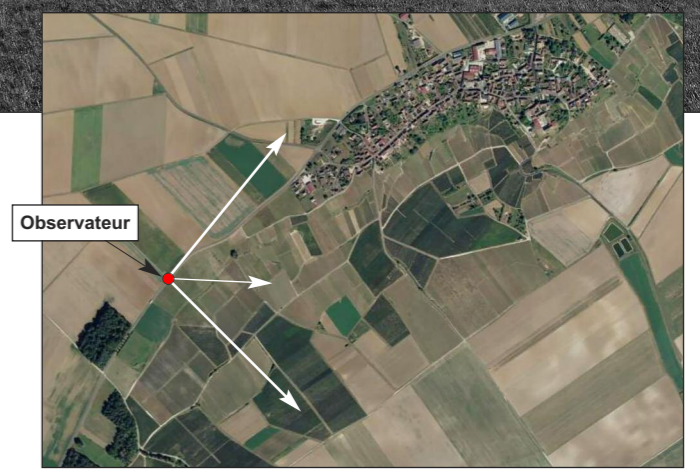


- PARC EOLIEN SUD MARNE
- PARC EOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC EOLIEN LES DEUX HOULES
- PARC EOLIEN DE FERECOLE
- PARC EOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC EOLIEN DES MONT D'ARCS
- PARC EOLIEN DE L'HERBISSENONNE
- PARC EOLIEN DE LA COTE NOTRE DAME
- PARC EOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC EOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC EOLIEN DE LA CRAYERE
- PARC EOLIEN DE FEROL
- PARC EOLIEN DE LA GRANDE PLAINNE
- PARC EOLIEN DE CHAMPEURRY
- PARC EOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC EOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC EOLIEN LES BOUCHATS
- PARC EOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

- Caractéristiques de la prise de vue**
- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne F1 distante de 13 660 m**
 - Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne C9 distante de 20 120 m**
 - Altitude de la prise de vue : 215 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

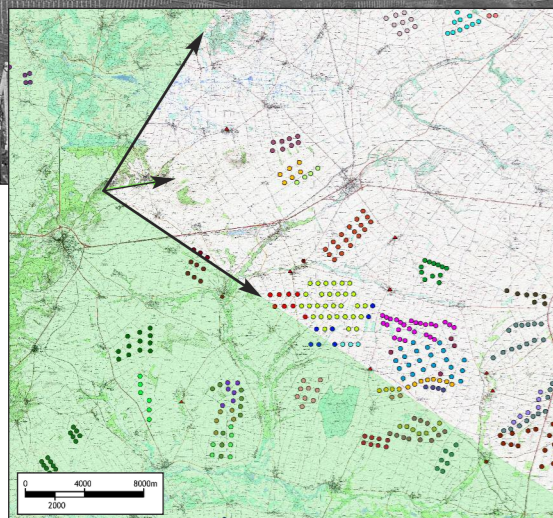
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD39 au Sud-Ouest du village de Broyes. La RD39 est un itinéraire de découverte offrant de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise. On constate que le parc éolien Extension Sud-Marne est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens. Le photomontage permet de rendre compte du rôle des reliefs témoins (*Butte d'Allemant, Butte Chalmont...*), elles génèrent des écrans visuels naturels permettant d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.





PRISE DE VUE 2

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LES VIGNES AU SUD-OUEST DE BROYES



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX MOULINS
- PARC ÉOLIEN DE FERECOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA COTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA GRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FERDOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAIN
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

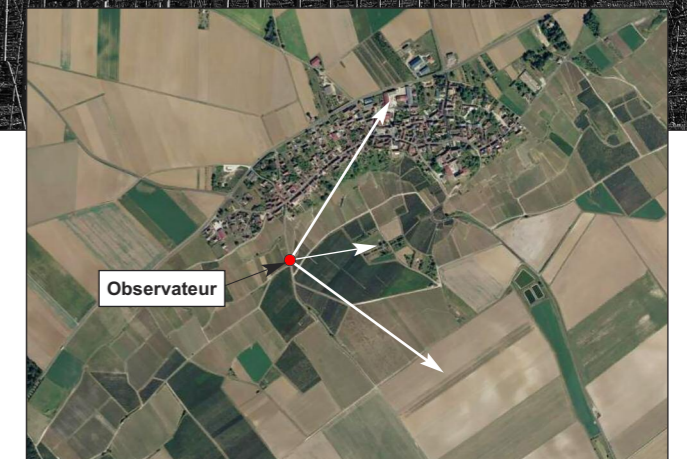
Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne F1 distante de 13 450 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne D8 distante de 19 910 m**
- Altitude de la prise de vue : 210 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au sein des coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis un chemin d'exploitation, au Sud-Ouest du village de Broyes.

On constate que les perceptions visuelles sont lointaines sur la plaine champenoise. le parc éolien Extension Sud-Marne est visible.

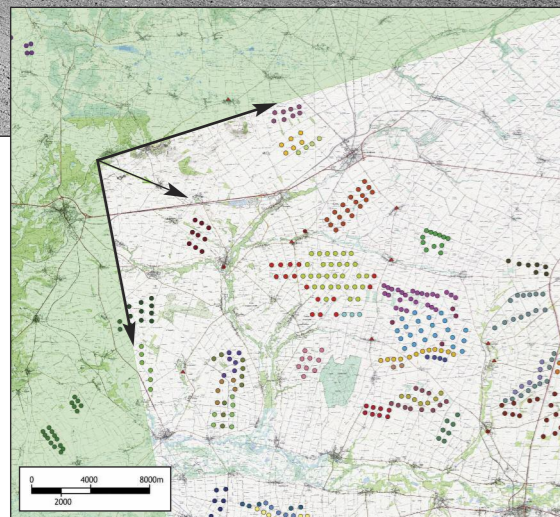
Le photomontage permet de confirmer l'importance des variations du relief et le rôle des reliefs témoins (*Butte d'Allemant, Butte Chalmont...*), qui permettent d'atténuer et même de masquer l'impact visuel des éoliennes.





PRISE DE VUE 3

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD39, AU SUD-OUEST DU VILLAGE DE BROYES



- PARC ÉOLIEN SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE PEREOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISSONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAIERE
- PARC ÉOLIEN DE PEREOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS HIGULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne F1 distante de 13 877 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne D8 distante de 20 481 m**
- Altitude de la prise de vue : 215 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

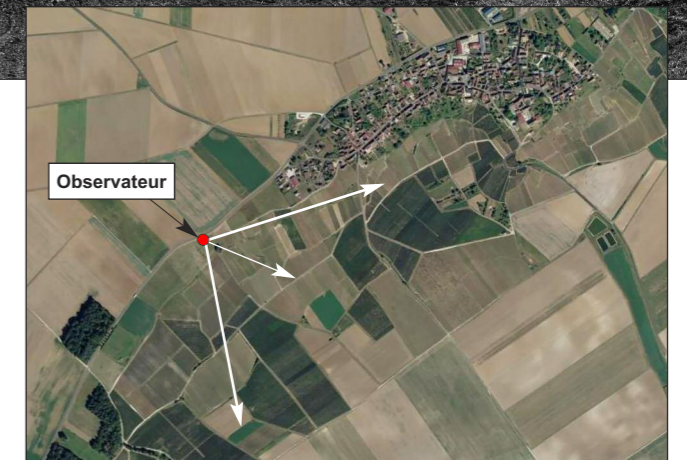
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD39 au Sud-Ouest du village de Broyes.

La RD39 est un itinéraire de découverte offrant de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise.

On constate que le point de vue offre une vision lointaine qui se perd sur l'horizon. le parc éolien Extension Sud-Marne est visible.

La proximité de la butte boisée "Bois de l'Empereur" crée un écran visuel naturel qui masque les points de vue vers la plaine champenoise.

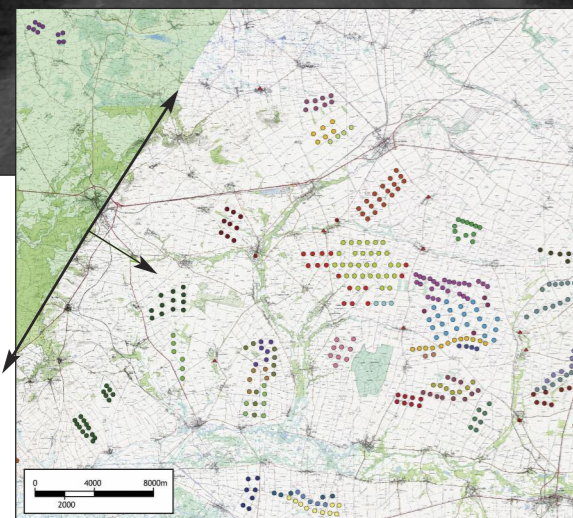
La présence des boisements forestiers accentue l'amplitude du relief de la butte.





PRISE DE VUE 4

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD453, AU NORD DU VILLAGE DE VINDEY



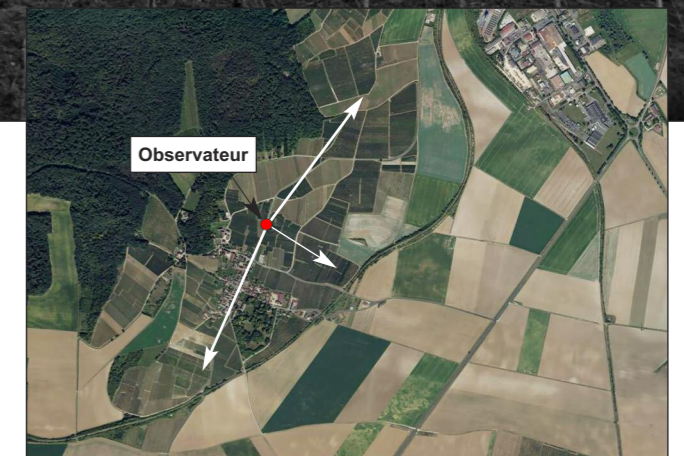
- PARC ÉOLIEN SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBESSEY
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE-DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAVERIE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAIN
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLÉURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne F1 distante de 14 709 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne C9 distante de 21 705 m**
- Altitude de la prise de vue : 165 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au sein des coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD453 au Nord du village de Vindey. On constate que les perceptions visuelles sont lointaines et se perdent sur l'horizon. La prégnance des strates horizontales qui composent le paysage se renforce avec la distance de perception.

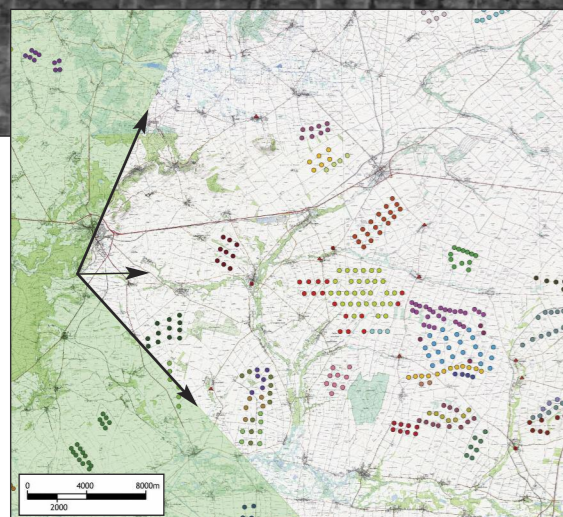




VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD453, AU SUD DU VILLAGE DE VINDEY



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN



- PARC ÉOLIEN SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FEREDOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISSONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE SINGONH
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FEREDOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELÉURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

- Caractéristiques de la prise de vue**
- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne F1 distante de 15 128 m**
 - Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne C9 distante de 22 112 m**
 - Altitude de la prise de vue : 150 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD453 au Sud du village de Vindey.

La RD453 est un itinéraire de découverte sinuant sur les coteaux viticoles et offrant de nombreux points de vue en belvédère vers la plaine champenoise.

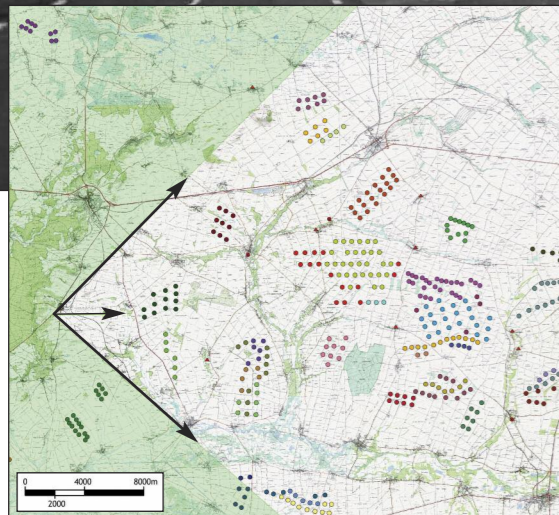
On constate que le parc éolien Extension Sud-Marne est visible au sein de ce vaste paysage ouvert agricole.





PRISE DE VUE 6

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD951, AU SUD-OUEST DU VILLAGE DE BARBONNE-FAYEL



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUES
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT BRACIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISSONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA COTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYERE
- PARC ÉOLIEN DE FEROL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne G1 distante de 17 109 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne C9 distante de 23 790 m**
- Altitude de la prise de vue : 152 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au sein des coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD951 au Sud-Ouest du village de Barbonne-Fayel.

On constate que les perceptions visuelles sont lointaines sur la plaine champenoise. le parc éolien Extension Sud-Marne est visible, ainsi que de nombreux autres parcs éoliens.



Observateur

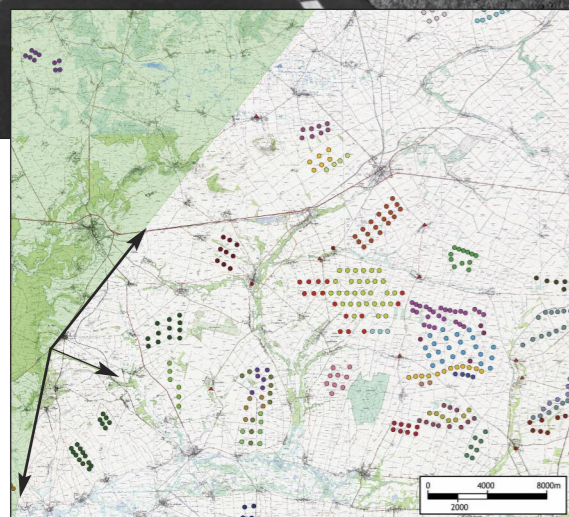


PRISE DE VUE 7

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD951, AU SUD-OUEST DU VILLAGE DE BARBONNE-FAYEL



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FERECOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FERECOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

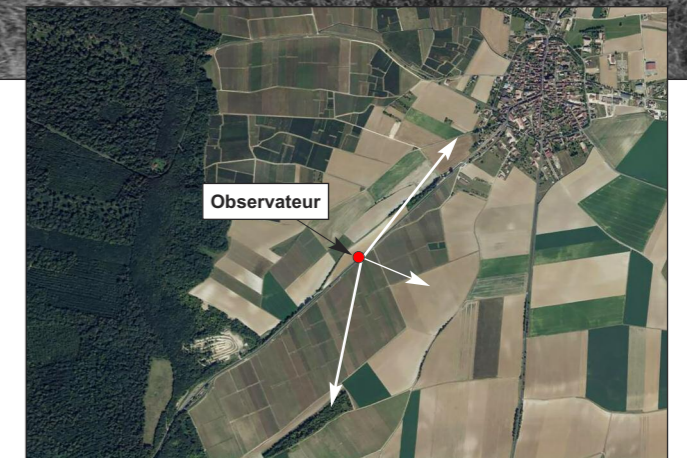
Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne F1 distante de 17 592 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne C9 distante de 24 243 m**
- Altitude de la prise de vue : 155 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD951 au Sud-Ouest du village de Barbonne-Fayel.

On constate que le parc éolien Extension Sud-Marne est perceptible.

Le photomontage permet de rendre compte du rôle des ondulations des plateaux, permettant de créer des écrans visuels naturels permettant d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.

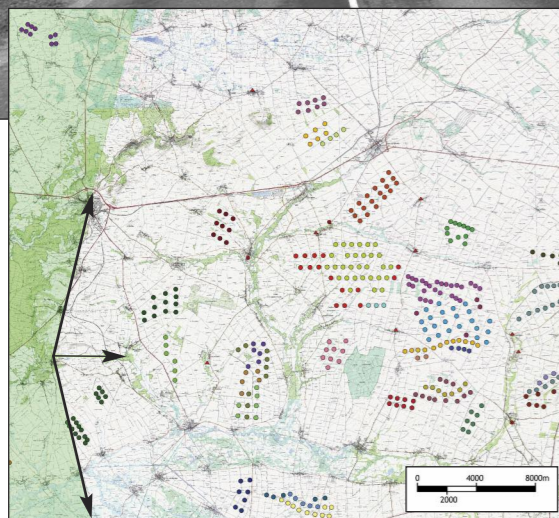




VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD50, AU NORD DU VILLAGE DE FONTAINE-DENIS-NUISY



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX VOIES
- PARC ÉOLIEN DE FERDOL
- PARC ÉOLIEN MONT DE BÉZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISSE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FERDOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAIN
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

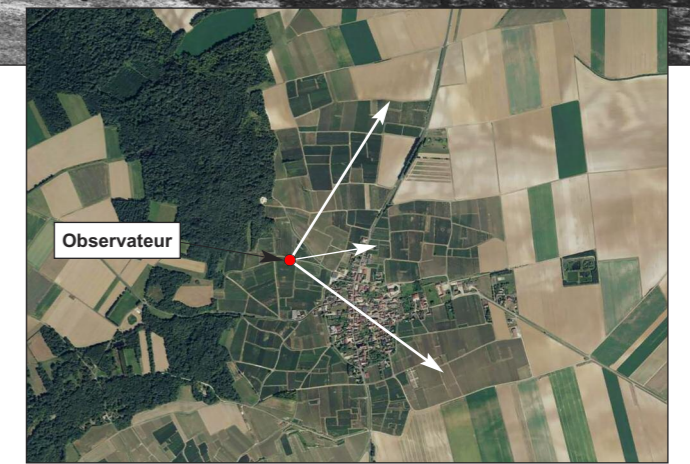
Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **eolienne G1 distante de 17 851 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **eolienne C9 distante de 24 228 m**
- Altitude de la prise de vue : 146 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au sein des coteaux viticoles de la Côte Sézannaise. La prise de vue est réalisée depuis la RD50 au Nord du village de Fontaine-Denis-Nuisy.

On constate que les perceptions visuelles sont lointaines sur la plaine champenoise. le parc éolien Extension Sud-Marne est perceptible sur l'horizon.

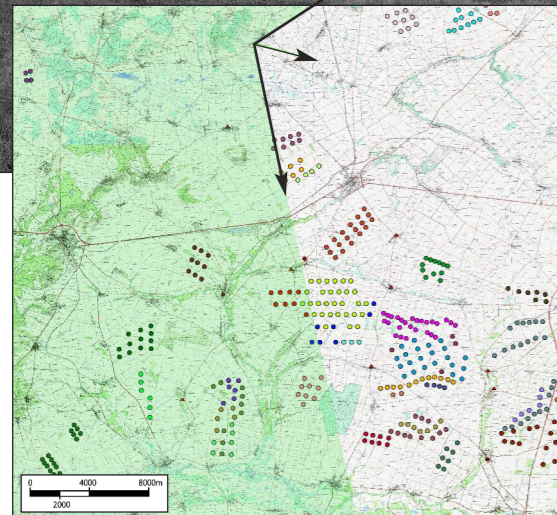
On constate que son impact visuel est faible, il se dilue au sein des différents éléments paysagers (*boisements, ondulations du relief*).





PRISE DE VUE 9

VUE PANORAMIQUE VERS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD45, AU SUD-OUEST DE VERT-LE-GRAVELLE



- PARC ÉOLIEN SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX MOUS
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISSONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAVERIE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAIN
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance de l'éolienne la plus proche : **éolienne F1 distante de 16 750 m**
- Distance de l'éolienne la plus éloignée : **éolienne J3 distante de 20 790 m**
- Altitude de la prise de vue : 155 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

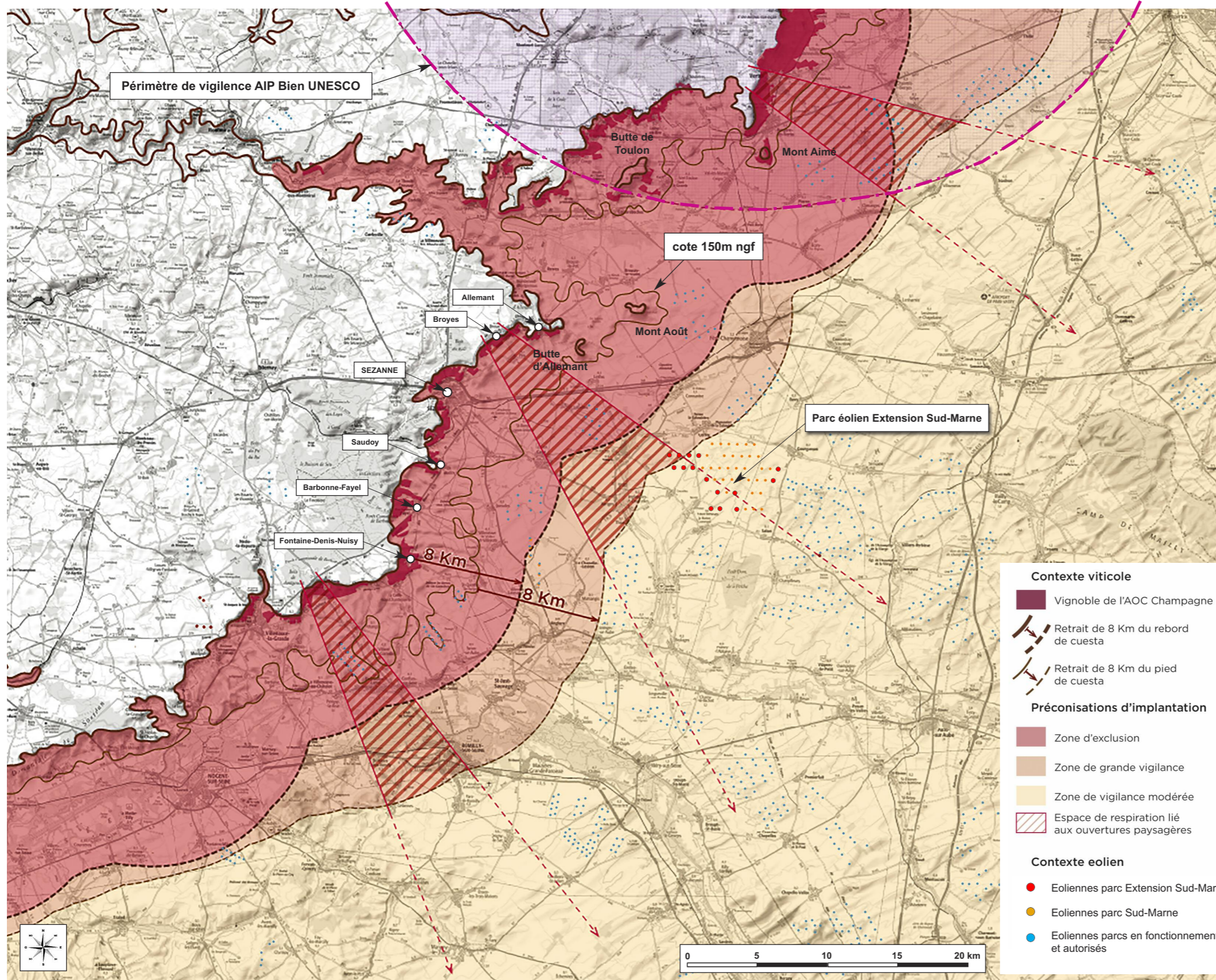
L'observateur est situé sur les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins, au Nord du parc éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis les coteaux de Vert-la-Gravelle, à une distance d'environ 13 km du projet éolien.

Les perceptions visuelles depuis le Nord du territoire sur perdent sur l'horizon, les ondulations des plateaux atténuent les points du vue lointains.

Le parc éolien Extension Sud-Marne n'est pas visible, il est masqué par les coteaux de la butte de Toulon-la-Montagne.



2.4 REPERAGE CARTOGRAPHIQUE SECTEUR D'IMPLANTATION PREFERENCIEL EN PLAINE DE CHAMPAGNE



CARTE SECTEUR D'IMPLANTATION PREFERENCIEL EN PLAINE DE CHAMPAGNE AVEC REPÉRAGE DU PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

DÉTERMINATION DE SECTEUR PRÉFÉRÉNTIEL POUR L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES EN PLAINE DE CHAMPAGNE.

La contrainte majeure réside dans le risque de prégnance visuelle des éoliennes et le risque de covisibilité du parc éolien avec le vignoble implanté en cuesta.

PRINCIPES D'IMPLANTATION DANS LA PLAINE

(les principes d'implantation des éoliennes sont issus de l'analyse et des conclusions de l'étude "Plan paysage éolien du vignoble de Champagne - CHAMP LIBRE 2019 et de l'étude de "Aire d'Influence Paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens" - DREAL Grand Est 2018).

LA ZONE D'EXCLUSION :

Exclusion d'éolienne sur une largeur de 8 km à compter du haut des coteaux viticoles (de cuesta) et des reliefs et buttes témoins (tels que le Mont d'Août, le Mont Aimé, Butte d'Allemant...).

LE SECTEUR D'IMPLANTATION SENSIBLE :

Grande vigilance à apporter :

- sur une largeur de 8 km à compter de la cote 150 m ngf, qui permet d'inclure les reliefs témoins.
- dans le périmètre de l'AIP du Bien UNESCO.

Maintien d'espaces de respiration liés aux ouvertures paysagères dans l'axe des principaux itinéraires en belvédères (telle que la RD39 évoluant sur les coteaux viticoles entre Broyes et Allemant).

LE SECTEUR D'IMPLANTATION PRÉFÉRÉNTIELLE :

Ce secteur correspond à la zone de vigilance modérée.
 Au sein de ce secteur, une éolienne de 200 m de hauteur aura une prégnance visuelle $\leq 1,5^\circ$ (soit *en théorie* visible sur une distance d'environ 8 km). L'impact visuel s'atténue avec la distance de perception.

LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

Le parc éolien Extension Sud-Marne est implanté essentiellement en zone de vigilance modérée (les éoliennes F1 et F2 sont implantées en bordure de la zone de grande vigilance).

Le parc éolien est situé à une distance moyenne d'environ 15 km du pied des coteaux viticoles.

- La perception du parc éolien Extension Sud-Marne, on considère en théorie que des éoliennes de 200 m sont impactantes essentiellement sur une distance d'environ 8 km.

Cependant, sur les photomontages, on constate qu'en fonction des lieux d'observations (reliefs témoins, itinéraires en belvédères...) et par conditions météo favorables, les éoliennes sont perceptibles à distance beaucoup plus grande.

- La présence des buttes témoins (tels que le Mont d'Août, Mont Aimé, la butte d'Allemant, la butte de Toulon...) crée des écrans visuels naturels qui permettent de masquer des points de vues entre les coteaux viticoles et le projet éolien.

- Le périmètre de l'AIP du Bien UNESCO est situé en partie Nord du territoire, à une distance d'environ 10 km du parc éolien. (les Biens UNESCO d'Épernay sont situés à plus de 30 km et les Biens UNESCO de Reims sont situés à plus de 50 km du parc éolien).

- Le parc éolien Extension Sud-Marne est en partie impacté par la contrainte générée par la présence des espaces de respiration liés aux ouvertures paysagères.

Les éoliennes (F1, F2, G1, G2, G3, H1, I1, J1, J2 et J3) sont implantées en bordure de l'angle de l'ouverture paysagère issue du point de vue depuis le village de Broyes.

Pour rappel, la zone de grande vigilance autorise l'implantation de projet éolien, sous réserve de réaliser une étude paysagère affinée, définissant les caractéristiques paysagères et patrimoniales du territoire et les objectifs de préservation du vignoble Champenois et des Biens UNESCO.

2.5 REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE DEPUIS LE PARC EOLIEN EXTENSION SUD-MARNE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS

Dans le but de visualiser l'impact des caractéristiques territoriales et paysagères sur les risques de perception et de covisibilité du parc éolien Extension Sud-Marne vis-à-vis des coteaux du vignoble Champenois, des photomontages ont été réalisés. Les prises de vues sont concentrées sur les champs visuels possibles et fréquentés. Elles permettent de détailler l'impact visuel du vignoble Champenois depuis le parc éolien Extension Sud-Marne. Les points de vue illustrent les perceptions visuelles orientées vers le vignoble depuis les axes routiers traversant et bordant le parc éolien Extension Sud-Marne.

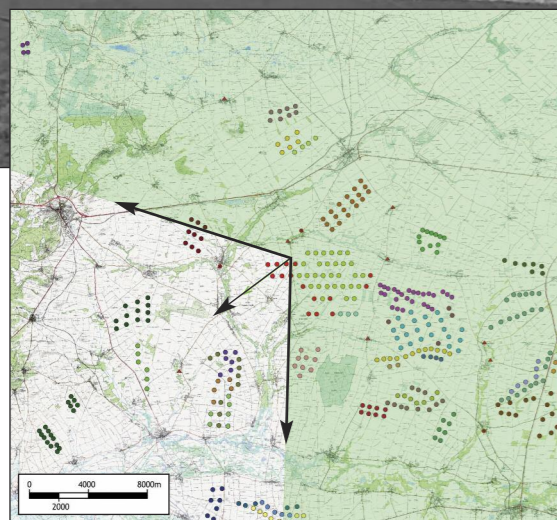


PRISE DE VUE 1

VUE PANORAMIQUE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD9 AU SUD DU VILLAGE DE CORROY



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

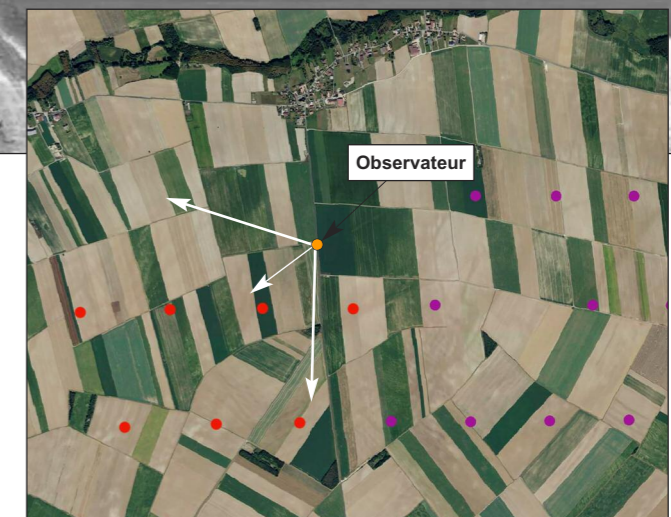


- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FERECOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBESSENONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAVERIE
- PARC ÉOLIEN DE FERECOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEBERRY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

Caractéristiques de la prise de vue
 - Distance moyenne entre l'observateur et les coteaux viticoles :
distance d'environ 16 000 m
 - Altitude de la prise de vue : 110 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au Nord du projet éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis la RD9 au Sud du village de Corroy.

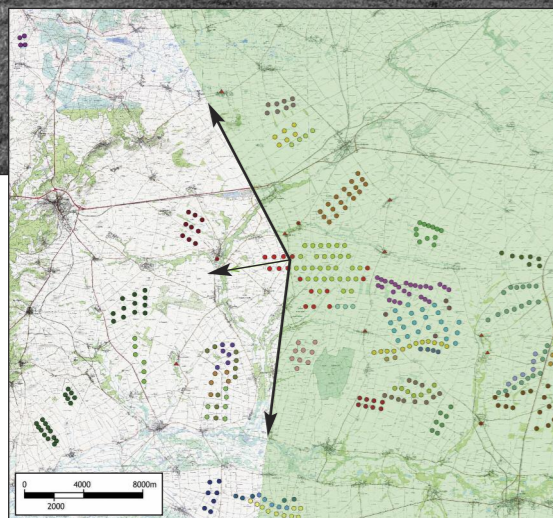
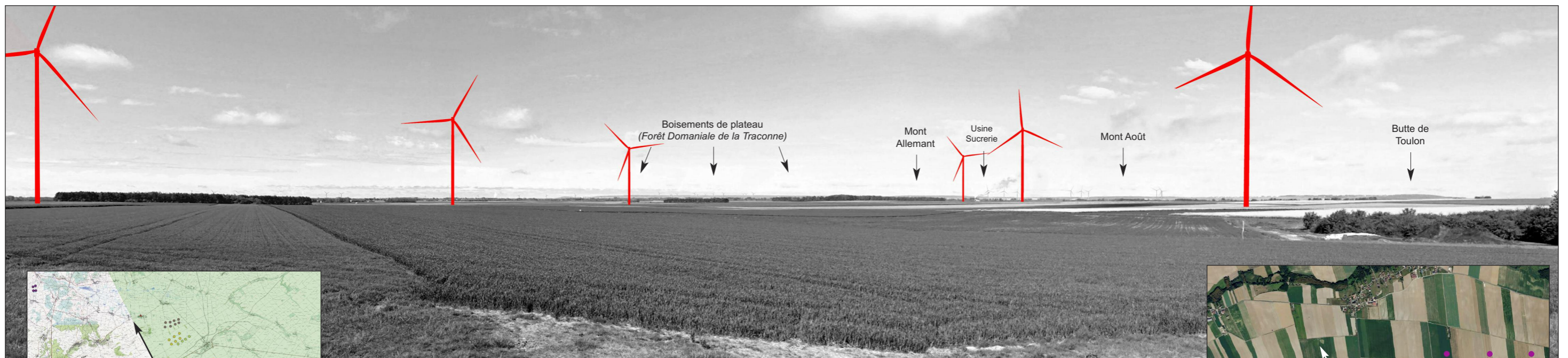
Les perceptions visuelles sont lointaines et panoramiques vers l'Ouest du territoire. On constate que le relief des ondulations des plateaux est difficile à distinguer. Pour rappel, les coteaux viticoles sont situés à une distance moyenne d'environ 16 km de l'observateur.





PRISE DE VUE 2

VUE PANORAMIQUE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD9 ENTRE CORROY ET FRESNAY



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUES
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISSONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA COTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYERE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments Historiques classés
- Monuments Historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue
 - Distance moyenne entre l'observateur et les coteaux viticoles :
distance d'environ 16 000 m
 - Altitude de la prise de vue : 106 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au sein du projet éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis la RD9, entre les villages de Corroy et de Fresnay.

Le point de vue permet des perceptions visuelles lointaines et panoramiques. On constate que les reliefs témoins (Mont d'Août...) se détachent sur l'horizon. Cependant, avec la distance, il est difficile de distinguer les coteaux viticoles par rapport aux espaces boisés.

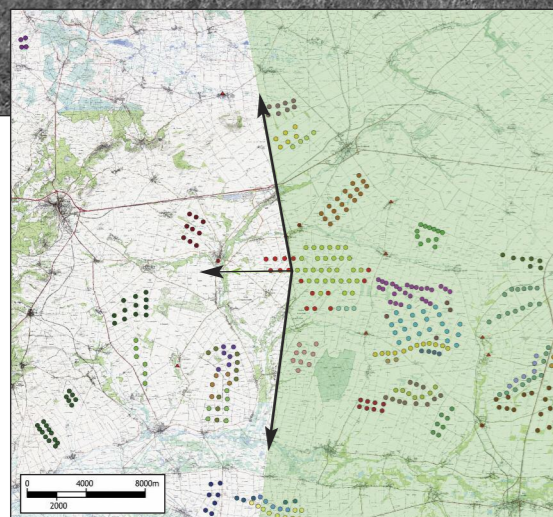




VUE PANORAMIQUE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD9 À L'OUEST DU PARC



BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUES
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERISSONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA COTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAVERIE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLE
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPELLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques Inscrits

Caractéristiques de la prise de vue
 - Distance moyenne entre l'observateur et les coteaux viticoles :
distance d'environ 16 000 m
 - Altitude de la prise de vue : 103 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au sein du projet éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis la RD9 au Nord du village de Fresnay.

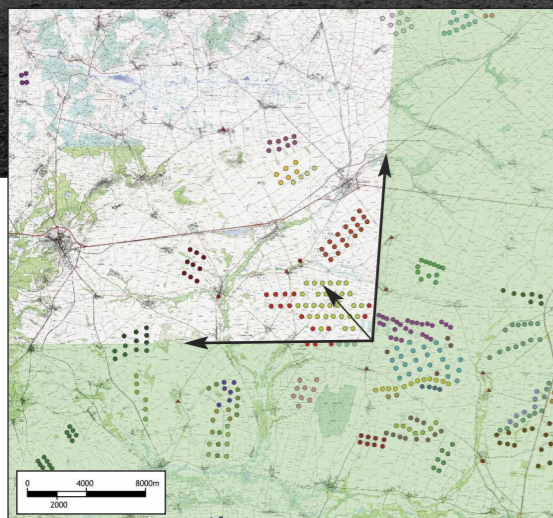
Le point de vue permet des perceptions visuelles lointaines et panoramiques. On constate que les reliefs témoins (*Mont d'Août, Mont Allemant...*) se détachent sur l'horizon. Avec la distance, il est difficile de distinguer les coteaux viticoles.





PRISE DE VUE 4

VUE PANORAMIQUE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD7, AU NORD DU VILLAGE DE SALON



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FERÉOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA GRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FERECOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue

- Distance moyenne entre l'observateur et les coteaux viticoles : **distance d'environ 22 000 m**
- Altitude de la prise de vue : 140 mètres
- Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au Sud-Est du projet éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis la RD7, au Nord du village de Salon.

Les perceptions visuelles sont lointaines et panoramiques vers le Nord-Ouest du territoire. On constate que les reliefs témoins (*Mont d'Août, Butte de Toulon-la-Montagne...*) sont perceptibles et se détachent sur l'horizon. Il est cependant très difficile de distinguer les coteaux viticoles en arrière-plan.

Pour rappel, les coteaux viticoles (ex : *Mont Aimé*) sont situés à une distance moyenne d'environ 22 km de l'observateur.

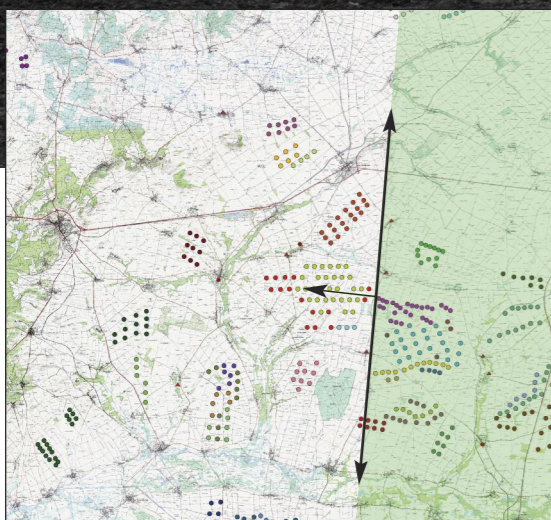


Observateur



PRISE DE VUE 5

VUE PANORAMIQUE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD43, AU SUD DE GOURGANÇON



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FERECOLE
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT D'ARCIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBESSE
- PARC ÉOLIEN DE LA COTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FERECOL
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR ET BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

Caractéristiques de la prise de vue
 - Distance moyenne entre l'observateur et les coteaux viticoles :
distance d'environ 22 000 m
 - Altitude de la prise de vue : 125 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

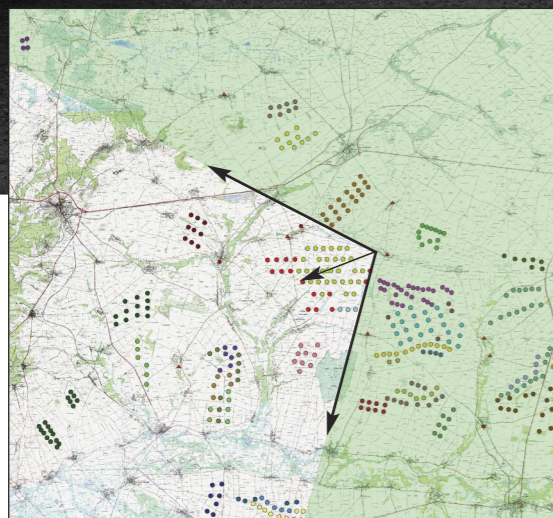
L'observateur est situé au Nord-Est du projet éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis la RD43 au Sud du village de Gourgançon.

Les coteaux viticoles ne sont pas visibles au sein de ce vaste paysage ouvert agricole, les buttes témoins (ex : Mont d'Août) se détachent légèrement en arrière-plan. Les points de vue se perdent sur l'horizon.





VUE PANORAMIQUE VERS LE VIGNOBLE CHAMPENOIS DEPUIS LE PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE, DEPUIS LA RD253, À L'OUEST DE GOURGANÇON



- PARC ÉOLIEN SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD MARNE
- PARC ÉOLIEN LES DEUX NOUËS
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLÉ
- PARC ÉOLIEN MONT DE BEZARD
- PARC ÉOLIEN DES MONT DIARIS
- PARC ÉOLIEN DE L'HERBISONNE
- PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE NOTRE DAME
- PARC ÉOLIEN MONT DE GRIGNON
- PARC ÉOLIEN VILLAGE DE RICHEBOURG
- PARC ÉOLIEN DE LA CRAYÈRE
- PARC ÉOLIEN DE FEREOLÉ
- PARC ÉOLIEN DE LA GRANDE PLAINE
- PARC ÉOLIEN DE CHAMPLEURY
- PARC ÉOLIEN DE BONNE VOISINE
- PARC ÉOLIEN DES HAUTS MOULINS
- PARC ÉOLIEN LES BOUCHATS
- PARC ÉOLIEN DE RICHEBOURG 2
- ▲ Monuments historiques classés
- Monuments historiques inscrits

BANDEAU PANORAMIQUE EN NOIR/BLANC POUR REPÉRAGE DU PROJET ÉOLIEN

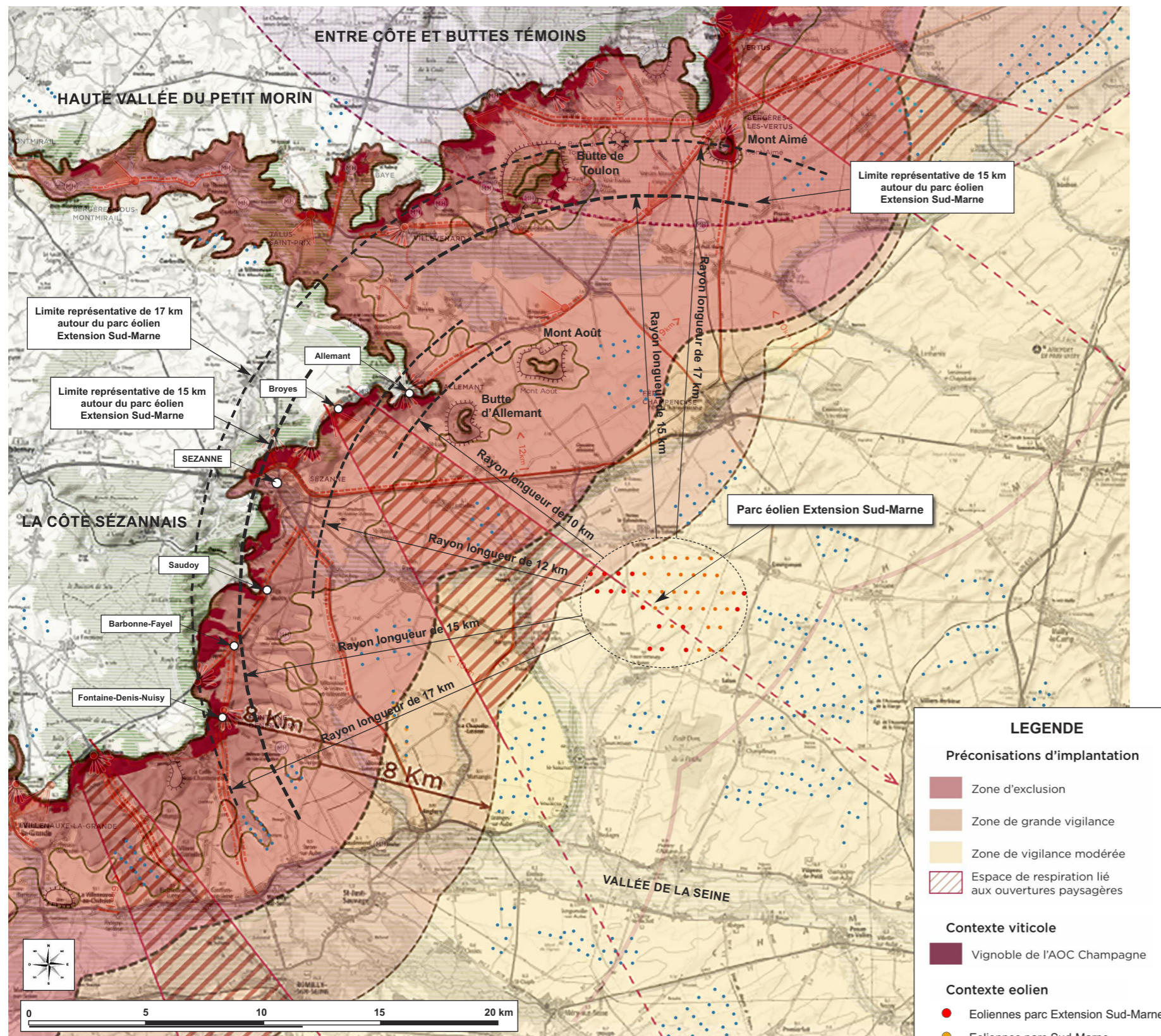
Caractéristiques de la prise de vue
 - Distance moyenne entre l'observateur et les coteaux viticoles :
distance d'environ 22 000 m
 - Altitude de la prise de vue : 122 mètres
 - Date de la prise de vue : Janvier 2020

L'observateur est situé au Nord-Est du projet éolien Extension Sud-Marne. La prise de vue est réalisée depuis la RD253, à l'Ouest du village de Gourgançon.

On constate que les perceptions visuelles sont lointaines sur la plaine champenoise. Les coteaux viticoles ne sont pas visibles, ils sont masqués par les ondulations du relief des plateaux agricoles. Pour rappel, les coteaux viticoles sont situés à une distance moyenne d'environ 22 km de l'observateur.



3.0 CONCLUSION



CARTE DE SYNTHÈSE
SECTEUR D'IMPLANTATION PRÉFÉRENCIEL AVEC REPÉRAGE DU PARC ÉOLIEN EXTENSION SUD-MARNE

LEGENDE

Préconisations d'implantation

- Zone d'exclusion
- Zone de grande vigilance
- Zone de vigilance modérée
- Espace de respiration lié aux ouvertures paysagères

Contexte viticole

- Vignoble de l'AOC Champagne

Contexte éolien

- Eoliennes parc Extension Sud-Marne
- Eoliennes parc Sud-Marne
- Eoliennes parcs en fonctionnement et autorisés

Le parc éolien Extension Sud-Marne est essentiellement concerné par les secteurs viticoles de “la Côte Sézannaise” et de “l’Entre côte et buttes témoins”.

Le relief de cuesta forme deux secteurs viticoles distincts (“l’Entre côtes et buttes témoins” au Nord et “la côte Sézannaise” à l’Ouest).

Le territoire se traduit par une disposition en amphithéâtre autour du projet éolien, où une multitude de vues panoramiques s’ouvrent sur la plaine depuis les villages vigneronniers à flanc de coteau et depuis les axes routiers les reliant.

- Les coteaux du secteur de “l’Entre côte et buttes témoins” sont situés au Nord du projet éolien, à une distance moyenne de 15 à 17 km. La configuration du relief et la présence des buttes témoins de Toulon et du Mont Aimé atténuent l’impact visuel depuis les coteaux viticoles.

- Les coteaux du secteur de “la côte Sézannaise” sont situés à l’Ouest du projet éolien, à une distance moyenne de 12 à 15 km. La présence de la butte d’Allemant permet d’atténuer l’impact visuel du projet éolien depuis les coteaux viticoles situés entre les villages de Broyes et d’Allemant.

Les limites de visibilité lointaine des paysages viticoles sont constituées par :

- au Nord, les buttes témoins du Mont Août, de la butte de Toulon et du Mont Aimé situées à distance moyenne d’environ 17 km du projet éolien.
- à l’Ouest, le relief abrupt de la cuesta d’Île-de-France, surmonté de boisements denses en rebord de plateaux situés à une distance moyenne d’environ 15 km du projet.
- au Sud, l’épaisse ripisylve de la vallée de la Seine segmentant la plaine de Champagne.

En partie Est du projet éolien, le regard s’étire à l’infini sur la vaste étendue de champs cultivés en openfield. Le paysage se compose de vastes espaces ouverts agricoles générant des points de vue souvent lointains et panoramiques.

En périphérie du projet éolien, les bandes de végétation rivulaire de la Superbe et de la Vaure forment des filtres boisés, limitant les perceptions vers les coteaux viticoles.

On note également la présence de quelques bois et bosquets répartis de manière ponctuelle au sein des espaces agricoles.

Le parc éolien Extension Sud-Marne est implanté à une distance moyenne de 12 à 15 km des coteaux viticoles de “la Côte Sézannaise” à l’Ouest et de “l’Entre côtes et buttes témoins” au Nord.

Les parties Est et Sud du parc éolien ne sont pas impactées par les secteurs viticoles.

La présence des buttes témoins permet d’atténuer l’impact visuel entre les coteaux viticoles et le parc éolien, on constate également que la distance géographique de perception et les ondulations du relief des plateaux agricoles forment des écrans visuels naturels qui limitent le risque de covisibilité.

On constate que la **contrainte générée par la présence des espaces de respiration liés aux ouvertures paysagères** issues des points de vues depuis les coteaux viticoles situés au niveau du village de Broyes est impactée par une partie des éoliennes du projet Extension Sud-Marne.

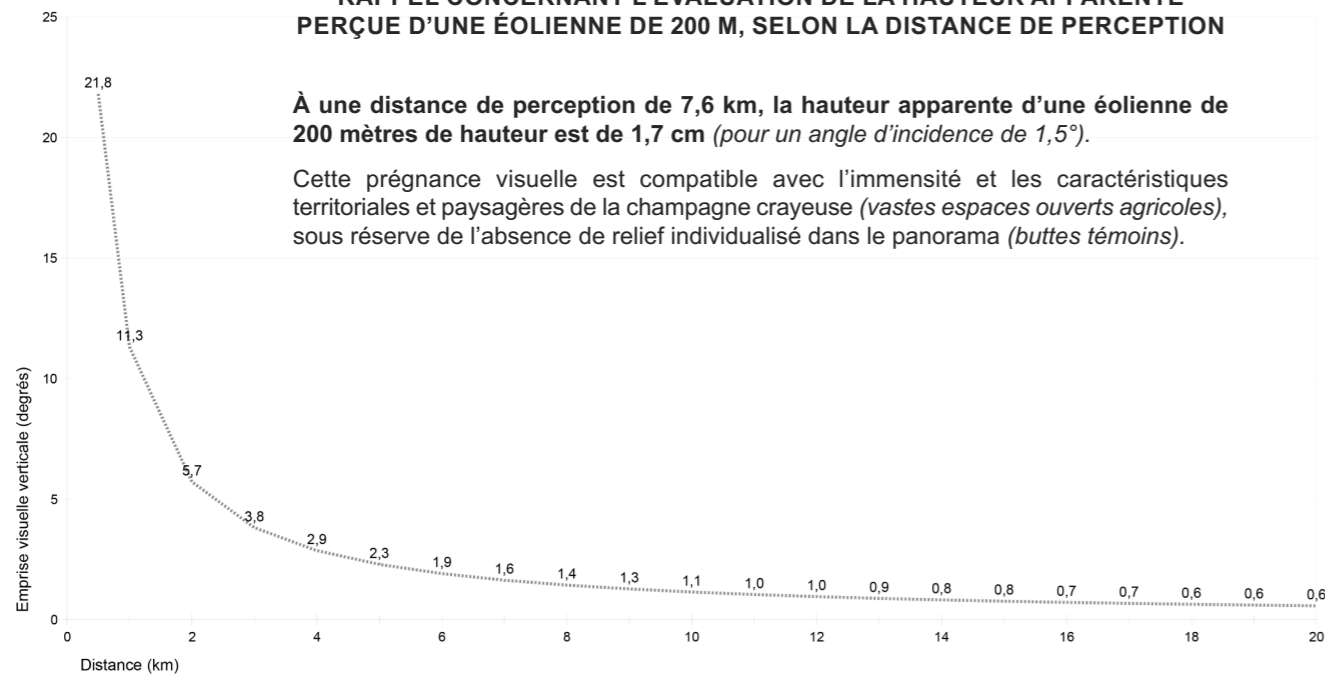
Les éoliennes (F1, F2, G1, G2, G3, H1, I1, J1, J2 et J3) sont implantées en bordure de l’angle de l’ouverture paysagère issue du point de vue depuis le village de Broyes.

La hauteur des coteaux génère des points de vues lointains sur la plaine agricole. Cependant, la hauteur des structures verticales s’atténue avec la distance de perception, de plus on constate que les éoliennes projetées sont situées en limite de l’angle d’ouverture paysagère.

La plaine agricole située au Sud-Ouest du projet éolien reste un vaste espace de respiration, sans présence éolienne.

Les photomontages 1 (page 14), 2 (page 15) et 3 (page 16) illustrent l’impact visuel du projet éolien depuis le point de vue générant l’ouverture paysagère au niveau du village de Broyes.

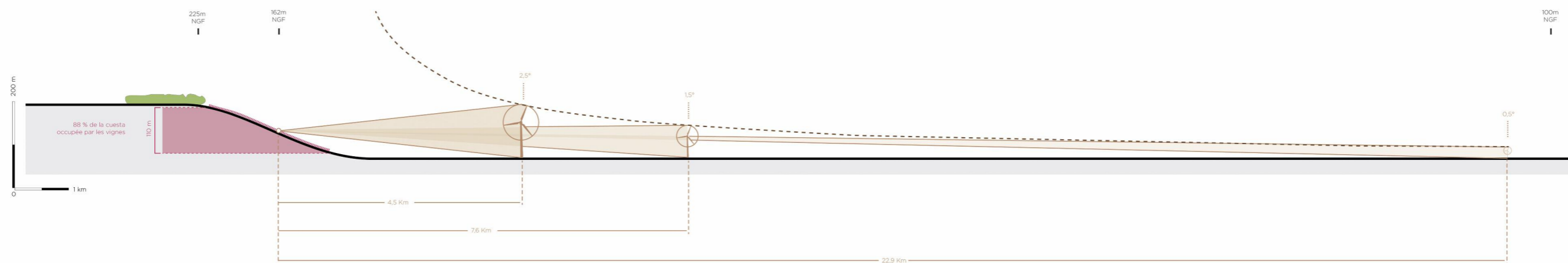
RAPPEL CONCERNANT L'ÉVALUATION DE LA HAUTEUR APPARENTE PERÇUE D'UNE ÉOLIENNE DE 200 M, SELON LA DISTANCE DE PERCEPTION



À une distance de perception de 7,6 km, la hauteur apparente d'une éolienne de 200 mètres de hauteur est de 1,7 cm (pour un angle d'incidence de 1,5°).

Cette prégnance visuelle est compatible avec l'immensité et les caractéristiques territoriales et paysagères de la champagne crayeuse (*vastes espaces ouverts agricoles*), sous réserve de l'absence de relief individualisé dans le panorama (*buttes témoins*).

DIAGRAMME D'ÉVALUATION DE LA HAUTEUR APPARENTE D'UNE ÉOLIENNE DE 200 M (en bout de pale) EN FONCTION DE LA DISTANCE DE PERCEPTION EN PLAINÉ DE CHAMPAGNE



PROFIL INDICATIF DE LA PERCEPTION D'UNE ÉOLIENNE DE 200 M SUR LE PLAINÉ CHAMPENOISE DEPUIS LE VIGNOBLE EN CUESTA

Au regard des caractéristiques territoriales et paysagères de la plaine de Champagne, on considère avec raison que le regard s'étire à l'infini sur la vaste étendue de champs cultivés en openfield, depuis les coteaux viticoles en cuesta de la côte Sézannaise.

Cependant, la réalité de perception est différente.

La hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception, de plus au sein de ce vaste paysage ouvert, les strates horizontales qui le composent se renforcent. L'ampleur du paysage et la prégnance de ces strates horizontales atténuent fortement l'impact des éoliennes à distance.

Le parc éolien Extension Sud-Marne est situé à une distance moyenne de 12 à 15 km des coteaux viticoles en cuesta de "la Côte Sézannaise" à l'Ouest et de "l'Entre côtes et buttes témoins" au Nord.

L'impact visuel des éoliennes est plus important lorsque l'observateur est situé en surplomb sur les coteaux viticoles.

La hauteur des coteaux génère des points de vue lointains sur la plaine agricole. A cette distance, la perception des détails et des rapports d'échelles sont difficiles, en raison de la distance de perception, de l'immensité de l'horizon et de la prégnance des strates paysagères horizontales de ce vaste paysage ouvert qui absorbe les verticales.

Les conditions météorologiques présentes lors de l'observation sont également un facteur majeur. On considère que entre 8 et 10 km, les éoliennes sont visibles lors de conditions météorologiques favorables, au delà de 10 km, la perception des éoliennes est réduite à des conditions climatiques extrêmement favorables.

► **Depuis les vignobles en cuesta de la Côte Sézannaise (à l'Ouest du projet éolien)**, on constate sur les photomontages que les éoliennes du parc éolien sont perceptibles depuis une partie des vignobles.

Néanmoins, il est important de préciser que cette **perception à distance (variant de 12 à 15 km)** se traduit par des petits "éléments verticaux" **d'environ 1 cm de hauteur (en bout de bras)** au sein d'un paysage où l'immensité de l'horizon domine fortement.

De plus, la présence des reliefs témoins (*tels que le Mont d'Août, la butte de Chalmont, la butte d'Allemant...*) génère des écrans visuels naturels qui permettent d'atténuer l'impact visuel des éoliennes.

► **Depuis les coteaux viticoles de l'Entre côte et buttes témoins (au Nord du projet éolien)**, on constate sur les photomontages que les éoliennes projetées ne sont pas visibles. Elles sont masquées par les ondulations du relief des plateaux agricoles et les buttes témoins (*tels que la butte de Toulon, Mont Aimé...*) ainsi que par la distance de perception.

► **La contrainte générée par la présence des espaces de respiration liés aux ouvertures paysagères** issues des points de vues depuis les coteaux viticoles situés au niveau du village de Broyes est impactée par une partie des éoliennes projetées. Les éoliennes (*F1, F2, G1, G2, G3, H1, I1, J1, J2 et J3*) sont implantées en bordure de l'angle de l'ouverture paysagère. Cependant, la hauteur des structures verticales s'atténue avec la distance de perception, de plus la plaine agricole située au Sud-Ouest du projet éolien reste un vaste espace de respiration, sans présence éolienne.

La contrainte majeure est de préserver la qualité et la valeur universelle et patrimonial de ces paysages emblématiques que sont les coteaux viticoles champenois.

La configuration du territoire apparait comme favorable au développement du parc éolien Extension Sud-Marne, sans porter préjudice à la valeur patrimoniale des coteaux viticoles champenois de "la Côte Sézannaise" et de "l'Entre côte et buttes témoins".